



BNP PARIBAS
PERSONAL FINANCE



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2010

SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL DE GESTION	3
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	31
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	93
ETATS FINANCIERS DE BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE SA	98
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	125
ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	130

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

I - L'ACTIVITE

Par rapport à une année 2009 très difficile, marquée par une consommation en forte baisse et un chômage en forte hausse dans la plupart des pays où le Groupe est présent, l'environnement économique de BNP Paribas Personal Finance s'est amélioré en 2010, tout en restant difficile dans les pays développés.

Dans ce contexte, la production de financements nouveaux (exprimée en quote-part d'intégration dans le périmètre de consolidation de BNP Paribas Personal Finance) s'est élevée en 2010 à 29,9 milliards d'euros, en hausse de 29% par rapport à l'année 2009.

Corrigée des principaux effets périmètres¹, la croissance de la production de financements nouveaux ressort à +22%. Elle est de +11% pour le crédit à la consommation et de +69% pour le crédit immobilier. Ce rebond de l'activité, qui s'est amplifié au quatrième trimestre 2010 (+24% par rapport au quatrième trimestre 2009) a concerné toutes les Régions.

La progression de la production a été forte en crédit immobilier en France et aux Pays-Bas. En crédit à la consommation, l'activité a été tirée à la hausse par les régions Europe du Sud/Amérique Latine (Brésil, Turquie) et Europe Centrale (Russie) qui constituent des relais de croissance importants pour BNP Paribas Personal Finance. Mais la croissance a également été significative dans trois marchés importants de PF, la France, l'Italie et l'Allemagne.

La croissance de l'activité s'est accompagnée d'un maintien des marges et d'un retour au niveau d'avant-crise des taux de remboursements par anticipation.

Les encours bruts fin de période² demeurent stables (-0,7%), à 80,0 milliards d'euros. Retraités des effets de périmètre³, ils croissent de 3,4 milliards d'euros soit 4,5%.

Faits marquants :

United

NATIXIS, le Groupe BPCE et BNP Paribas Personal Finance ont signé le 1er juillet 2010 plusieurs accords concrétisant le futur partenariat industriel dénommé « United ».

Natixis et BNP Paribas Personal Finance ont souhaité mutualiser les investissements industriels qu'ils devront réaliser dans les années à venir sur le marché du crédit à la consommation. L'ambition est de construire une plateforme informatique commune de gestion de crédits à la consommation de premier plan, à la hauteur des objectifs de développement et des performances attendues pour faire face aux exigences du marché.

Au plan opérationnel, cette plateforme, développée à partir de la technologie de BNP Paribas Personal Finance, sera pilotée conjointement par BNP Paribas Personal Finance et Natixis Financement, les deux entités se partageant à parité les coûts d'investissement et de maintenance. A compter du 1^{er} janvier 2013 elle gèrera informatiquement la totalité des crédits à la consommation des réseaux Banque Populaire, Caisse d'Epargne et de BNP Paribas.

¹ Prise de contrôle de Findomestic en Italie et consolidation en intégration globale de Domofinance en France au quatrième trimestre 2009, cession en 2010 de BNP Paribas Personal Finance SPA en Italie et des activités de crédit en Belgique, prise de contrôle de TEB Tuketici en Turquie au quatrième trimestre 2010.

² Sur base des comptes consolidés.

³ Cession de BNP Paribas Personal Finance SPA en Italie et des activités de crédit en Belgique, intégration de TEB Tuketici en Turquie.

Commerz Finanz

Avant la fusion des réseaux de Commerzbank et Dresdner Bank, BNP Paribas Personal Finance exerçait son activité en Allemagne via la joint venture « Dresdner-Cetelem Kreditbank » (DCKB). Créée en 2005, elle a assuré le développement conjoint du crédit à la consommation au sein du réseau de Dresdner Bank, 700 agences, ainsi que sur les lieux de ventes, distribution et automobile, agréés par DCKB. Après 4 années de croissance forte, DCKB s'est positionné comme un acteur significatif du crédit à la consommation en Allemagne.

En 2010, BNP Paribas Personal Finance et Commerzbank, 1er réseau bancaire privé allemand, ont conclu un accord de coopération majeur pour développer conjointement le crédit à la consommation en Allemagne, 1er marché du financement aux particuliers en Europe Continentale. L'accord précédent avec Dresdner Bank a ainsi été étendu à l'ensemble du réseau des 1 200 agences bancaires Commerzbank et la société DCKB est devenue Commerz Finanz.

Avec cet accord, BNP Paribas Personal Finance franchit un cap essentiel et se donne les moyens de devenir un acteur majeur du marché allemand.

Le partenariat a démarré opérationnellement au 3ème trimestre 2010.

Cetelem Banque

- Le 20 septembre 2010 a été lancé le projet « Cetelem Banque ». Ce projet répond à la nécessité de faire évoluer le business model de BNP Paribas Personal Finance en France en plaçant le client au cœur du projet d'entreprise. Ce projet comprend deux volets :
- Elargissement de la gamme des produits à l'épargne et la prévoyance : Livret A, Livret Cetelem, Assurance vie Cetelem
- Nouveau modèle multicanal de sollicitation de la clientèle : plus d'opportunités de contacts, espace client personnalisé.

Turquie

Fin octobre 2010, BNP Paribas Personal Finance a acquis 80% du capital social de TEB Tuketici, filiale à 99,99% de TEB Mali en Turquie, elle-même contrôlée à 50 % par BNP PARIBAS et 50 % par le groupe Colakoglu. Cela offre à BNP Paribas Personal Finance la possibilité de développer ses activités sur le marché du crédit automobile en Turquie.

II - FILIALES ET PARTICIPATIONS

A l'international

Belgique

Dans le cadre de l'autorisation de l'acquisition par BNP Paribas S.A. des filiales belges et luxembourgeoises du groupe Fortis, la Commission européenne a imposé la cession par BNP Paribas S.A. de sa filiale BNP Paribas Personal Finance Belgium SA / NV (PF Belgium). Afin de faciliter cette cession et après concertation avec la Commission Européenne, BNP Paribas S.A. et Fortis Bank SA/NV ont convenu de la reprise par Fortis Bank SA/NV du portefeuille de crédits hypothécaires de BNP Paribas Personal Finance Belgium.

La convention de cession, ainsi que la garantie donnée par BNP Paribas Personal Finance SA à Fortis Bank SA/NV dans le cadre de cette opération (qui a été autorisée lors du Conseil du 9 mars 2010) ont été signées le 29 mars 2010.

En outre, le 13 octobre 2010 a été finalisée l'opération de cession de la totalité des actions formant le capital de PF BELGIUM à Wallet SA, société de droit Belge venant aux droits des sociétés FCPR Apax France VII, représentée par sa société de gestion Apax Partners S.A. et Altamir Amboise SCA.M.

Enfin, le management opérationnel d'Alpha Crédit, filiale de BNP Paribas Fortis, a été rattaché à BNP Paribas Personal Finance en 2010, au même titre que Von Essen Bank en Allemagne.

Turquie

Comme évoqué ci-dessus, la réalisation définitive de l'acquisition par BNP Paribas Personal Finance de 80% du capital social de TEB Cetelem a été réalisée le 26 octobre 2010.

Maroc

Les premières étapes du rapprochement entre Cetelem Maroc et BMCI, dans le cadre du projet PF Inside, ont commencé au dernier trimestre 2010 et se concrétiseront par la réalisation de la fusion absorption par Cetelem Maroc de BCC, filiale commune de BMCI et Cetelem Maroc, puis de la cession de la totalité des titres de l'entité fusionnée à BMCI, celle-ci en devenant ainsi actionnaire à 100 %. Ces opérations sont soumises à l'agrément de la Banque Centrale du Maroc (BAM).

Chine

BNP Paribas Personal Finance, actionnaire de 100 % du capital de Cetelem Asia Ltd, a cédé la totalité de sa participation à L'atelier Services, filiale de BNP Paribas, le 30 septembre 2010. Cetelem Processing Services est restée filiale à 100 % de Cetelem Asia.

Grèce

Les activités de la succursale de BNP Paribas Personal Finance en Grèce ont cessé en 2009 et la fermeture de la succursale devrait avoir lieu en 2011.

Thaïlande

Les deux filiales de Cetelem Thaïland, Thaï Collection Recovery Ltd (TCR) et Collection Solutions Thaïland Ltd (CST) ont été liquidées au mois d'octobre 2010.

Cetelem Thaïland fait l'objet d'un projet de cession qui devrait être concrétisé en 2011.

Italie

Le 30 juin 2010, BNP Paribas Personal Finance et BNP Paribas SA, qui détenaient respectivement 51 % et 49 % de BNP Paribas Personal Finance SpA, ont cédé 100 % de leur participation à BNL.

En France

Monabanq

BNP Paribas Personal Finance SA a cédé à Cofidis Participations, le 24 mars 2010, la participation qu'elle détenait dans Monabanq (correspondant à 34% du capital social et des droits de vote).

III - COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

En 2010, les comptes consolidés du groupe BNP Paribas Personal Finance intègrent les principales évolutions de périmètre suivantes : cession de Banca UCB en Italie et des activités de crédit à la consommation et immobilier en Belgique, intégration globale de Findomestic et Domofinance sur l'ensemble de l'année, acquisition de Teb Tuketici (Turquie).

Dans un contexte de début de reprise, les résultats de BNP Paribas Personal Finance s'inscrivent en croissance significative :

- le résultat brut d'exploitation s'établit à 2 591 M€, en progression de 10 % par rapport à 2009, reflétant les efforts importants entrepris en matière de redressement des marges et de maîtrise des coûts ;
- la charge du risque ressort à 1 888 M€ et demeure stable par rapport à 2009 (-0.1%) mais s'est améliorée de façon continue tout au long de l'année 2010.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi à 703 M€, en hausse de 50% par rapport à 2009. Retraitée de l'effet périmètre lié à l'intégration de Findomestic, la progression est de 38%.

La contribution des sociétés intégrées par mise en équivalence s'améliore de 19%, tandis que le poste Gains ou Pertes Nets sur autres actifs immobilisés enregistre l'effet des cessions des activités immobilières de BNP Paribas Personal Finance en Italie et en Belgique et de la participation dans Monabanq, ainsi que l'effet de la cession de BNP Paribas Personal Finance Belgium.

Le résultat avant impôt ressort à 715 M€, en hausse de 31% par rapport à l'année précédente.

IV - COMPTES SOCIAUX

L'application à compter du 1er janvier 2010 du règlement n°2009-03 du 3 décembre 2009 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours, a conduit BNP Paribas Personal Finance à enregistrer de manière étalée sur la durée de vie des contrats les commissions réglées aux intermédiaires qui transmettent les demandes de la clientèle et certaines commissions reçues.

L'impact au 1er janvier de ce changement de méthode net d'impôts différés se traduit dans les comptes de l'exercice 2010, par une augmentation des capitaux propres de 151 292 milliers d'euros.

En 2010, les comptes sociaux de BNP Paribas Personal Finance font ressortir un résultat net de 76 M€.

Le résultat courant avant impôt de 116 M€ se décompose en :

- un résultat d'exploitation hors revenu des titres qui s'établit à 53 M€ ;
- des revenus des titres, et en particulier les dividendes versés par les filiales qui s'élèvent à 209 M€ ;
- des pertes sur actifs immobilisés de 145 M€.

La société ne fait pas apparaître de résultat exceptionnel.

Pour sa part, le total du bilan s'élève à 44,7 milliards d'euros. Dans ce total, à l'actif, les créances sur la clientèle sont de 21,2 milliards d'euros. Les actions, participations et parts dans des entreprises liées sont d'un montant de 4,6 milliards d'euros. Concernant le passif, les capitaux propres, incluant les bénéfices de l'exercice, se situent à 5,2 milliards d'euros.

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce le tableau relatif aux résultats des cinq derniers exercices est annexé au présent rapport (annexe 3).

Le montant global des dépenses et charges somptuaires visés au titre de l'article 39 – 4 du code général des impôts est de 444 963,79 euros et correspond uniquement à la fraction des loyers non déductibles des véhicules loués

Le montant de l'impôt correspondant supporté est de 153 215,87 Euros.

V - EVENEMENTS MARQUANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A ce jour, aucun évènement majeur susceptible d'impacter les comptes de l'exercice 2010 n'est intervenu.

VI - GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La gestion des risques financiers, ainsi que l'exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité sont décrits dans le rapport sur la surveillance et la mesure des risques.

Utilisation des instruments financiers au cours de l'exercice 2010 :

- Opérations de titrisation :
 - Titrisation aux Pays Bas pour un montant de 5 milliards d'Euros
 - Rechargement des fonds NORIA 2008 et NORIA 2009
- Poursuite du programme de certificats de dépôts émis en 2008 sous la signature BNP Paribas Personal Finance pour un montant de 10 milliards d'euros.
- Préalablement à la fusion de UCB et CETELEM : programme de refinancement indirect entre UCB et BNP PARIBAS « Covered bonds ». Les créances nanties sont de 3 587,6 M€ à fin décembre 2010.
- Par ailleurs BNP Paribas Personal Finance continue sa participation au programme SFEF à travers BNP Paribas. Le montant du collatéral venant de Personal Finance est de 491,7 M€ au 31 décembre 2010.

VII - PERSPECTIVES

Pour 2011 les principaux éléments du plan d'actions et les relais de croissance de BNP Paribas Personal Finance sont les suivants :

- En France, élargissement de la gamme de produits d'épargne : « Livret A », « Livret CTLM », « Assurance vie » et mise en place d'un nouveau modèle multi-canal de sollicitation de la clientèle
- En Italie, lancement par Findomestic de « Carta Nova ».
- En Belgique, accélération de la distribution de crédit par le réseau BNP Paribas Fortis.
- En Allemagne, forte croissance des volumes dans le cadre du partenariat avec Commerzbank.
- En Turquie, accélération du développement suite à la prise de contrôle fin 2010 de Teb Tuketici et nouveaux partenariats dans l'automobile.
- A l'international, montée en charge du dispositif PF-Inside de distribution de crédit à la consommation dans les réseaux du Groupe en Pologne, Ukraine, Maghreb et Chine.
- Poursuite du développement en Russie.

VIII - DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, votre Conseil vous rappelle les informations relatives aux délais de paiement de ses fournisseurs au cours du dernier exercice :

Exercice	Factures échues (en €)					Solde
		à 30 jours	à 45 jours	à 60 jours	Autres délais	
2009	- 3 021 418,03	-891 054,50	-226 831,57	-343 176,10		-4 482 480,20
2010	-1 158 659,20	-328 611,81	-49 256,95	-80 445,95		-1 616 973,91

IX - INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

A. INFORMATIONS SOCIALES

1. Avec un effectif total de 4 783 personnes au 31 décembre 2010, BNP Paribas Personal Finance SA emploie 166 personnes en contrat à durée déterminée et 4617 en contrat à durée indéterminée.

801 nouveaux collaborateurs sont entrés dans l'entreprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2010 : 703 ont été recrutés, dont 239 en contrat à durée déterminée et 464 à durée indéterminée, les autres collaborateurs constituant des retours suite à des départs non définitifs. Ces recrutements n'ont pas donné lieu à des difficultés particulières.

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2010, 639 collaborateurs ont quitté la Société. Parmi ces salariés sortant, 47 départs ont été à l'initiative de l'employeur après la fin de la période d'essai (1 départ dans le cadre d'un licenciement économique et 46 départs dans le cadre de licenciements pour autres causes) et 1 départ a eu lieu dans le cadre d'une rupture conventionnelle.

En matière de rémunération, la rémunération moyenne annuelle versée par BNP Paribas Personal Finance SA en 2010 est de 38 950 euros (total cadres et techniciens).

La participation et l'intéressement Groupe BNP Paribas attribués en 2010, au titre de l'exercice 2009 s'élèvent par collaborateur à un minimum de 5 287 euros et à un maximum de 16 141 euros, ces sommes représentant des montants bruts pour un collaborateur travaillant à temps plein et présent toute l'année 2010.

Concernant les heures supplémentaires, 72 110,65 heures supplémentaires ont été enregistrées en 2010 sur le périmètre fonctionnel suivant :

Par mois	2010												Total 2010
	Jan vier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembr e	Octobre	Novembre	Décembre	
DRAJ	278,50	2 830,95	3 247,45	2 788,50	2 716,20	2 512,82	1 983,00	1 662,50	1 526,05	1 473,08	1 862,25	1 309,50	26 701,80
DISTRIBUTION	232,50	391,75	538,73	536,75	1 183,58	608,42	591,82	388,42	370,25	633,70	1 300,67	1 304,00	8 080,58
MARCHE AUTOMOBILE	477,53	210,28	655,80	310,30	203,75	860,03	410,95	35,70	678,10	777,67	663,63	678,47	5 962,22
RES FR PAE ETAPE2		4,50		6,50	16,20								27,2
FINANCES	1269,00	5,60	36,67	143,00	21,42	53,62	217,48	4,00		148,00	54,00	689,00	2 641,78
INTERNATIONAL BUYE	238,15	45,73	67,42	64,08	33,20	102,80	74,27	136,58	115,98	132,78	65,82	68,52	1 145,33
OPERATIONS FRANCE			3,95			2,20					5,00		11,15
MARKETING	10,00		0,03			1,30							11,33
MOA France	37,00	37,00	39,48	45,00	29,00	37,00	21,40	21,00	53,00	40,00	46,00	24,00	429,88
CREDIT MODERNE			1,20										1,2
PARTICULIER	1583,90	1 777,62	1 831,08	851,62	1 122,42	1 472,40	972,07	1 084,83	953,83	1 418,00	1 980,42	1 033,73	16 081,92
OCTROI & ENGAGEMENT	100,40	5,00	1,90									5,48	112,78
PLANIFICATION PFF	22,00												22
RH PFF	7,00	20,00				3,58	3,00					3,00	36,58
METIER IMMOBILIER	58,50	48,60	103,62	273,92	112,25	295,00	66,20	55,50	206,50	198,10	304,13	554,33	2 276,65
DSI PFT	346,17	293,83	329,02	286,75	357,10	496,48	440,37	432,43	824,73	422,95	662,92	207,20	5 099,95
PRESIDENCE & DG	9,00	9,00								32,00			50
GRANDS PARTENAIRES	8,00	10,83	42,48	27,00	10,00	4,67	303,50	68,83	173,67	1 287,83	590,50	267,67	2 794,98
PRODUITS & MARCHES											12,50	27,08	39,58
DIR DES OPERATIONS	219,83	130,50	99,05	54,50	28,67					6,00	3,00	15,00	556,55
RISQUES					21,25								21,25
INVALIDITE CAT 2	5,92												5,92
TOTAL	7414,40	5 821,20	6 997,88	5 387,92	5 855,03	6 450,32	5 084,05	3 889,80	4 902,12	6 570,12	7 550,83	6 186,98	72 110,65

2. Les informations suivantes figurent dans le Bilan Social de BNP Paribas Personal Finance pour 2010, lui-même établi sur la base d'informations collectées au cours de l'exercice 2009 et regroupent des informations consolidées couvrant les données sociales de l'ensemble des sociétés suivantes en France :

GIE ALLIANTIQUE
 BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE
 COFICA BAIL
 CMV MEDIFORCE
 COFIPARC
 GIE NEUILLY CONTENTIEUX

Au 31 décembre 2009, la Société comprenait 3 salariés appartenant à une entreprise extérieure, 265 stagiaires et 74 intérimaires.

Organisation du temps de travail pour les salariés à temps plein en 2009 : l'horaire hebdomadaire moyen est de 39 heures par semaine. 541 collaborateurs ont bénéficié d'un repos compensateur et 166 collaborateurs d'un système d'horaires individualisé. Les salariés à temps partiel représentent 599 collaborateurs, soit 17,76 % de l'effectif total en 2009.

Sur 1 232 616 journées travaillées en 2009, 199 042 jours d'absence ont été comptabilisés (CDI uniquement), répartis comme suit :

- Maladie : 49 127
- Accident du travail et trajet : 2 251
- Maternité : 46 881
- Congés autorisés (décès, etc.) : 44 904
- Autres : 55 878

Dans le cadre des relations professionnelles, la participation aux élections s'est élevée en 2009 à 51,2 % de votants par rapport au nombre d'inscrits pour ce qui concerne les délégués du personnel et 48,2 % tous collèges confondus pour les comités d'établissement.

3. BNP Paribas Personal Finance a signé en 2010 avec les représentants du personnel (délégués syndicaux centraux) des accords collectifs d'entreprise qui prévoient des dispositions plus favorables que la Loi et la Convention Collective de la Banque sur l'Intéressement (accord signé le 22 juin 2010 pour trois ans), l'Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes (accord signé le 21 juillet 2010).

S'agissant de la participation et du plan épargne entreprise, BNP Paribas Personal Finance a adhéré aux accords Groupe de BNP Paribas, afin que ses collaborateurs bénéficient de ces dispositifs d'épargne salariale.

La négociation d'un cadre social avantageux pour les collaborateurs est réalisée au travers de séances de négociation salariale régulières : une réunion est tenue au niveau Central par semaine entre la Direction et les représentants du personnel.

4. En matière d'hygiène et sécurité, de nombreuses actions ont été menées en 2010 :

Hygiène et conditions de travail : divers programmes de travaux ont été lancés pour les sites « Sémaphore » (Levallois-Perret) (budget prévisionnel 647 525 euros), 20 avenue Georges Pompidou (Levallois-Perret) (budget prévisionnel 2 070 000 euros), 16 rue Paul Vaillant Couturier (Levallois) (budget prévisionnel 50 000 euros) , « Touzet » (Saint Ouen) (budget prévisionnel 100 000 euros).

Sécurité : des formations pour les ELS (équipers Locaux de sécurité) volontaires ont été mises en place en 2010 (notamment trois sessions dès le premier trimestre 2010), des formations en unité mobile pour les collaborateurs non ELS ont été dispensées en matière de sécurité incendie, enfin sur les immeubles du siège (Levallois) six sessions de formation « sauveteurs secouristes du travail » (SST) ont été dispensées par des infirmières habilitées. Enfin, deux exercices d'évacuation ont été réalisés sur les immeubles du Siège.

5. Concernant la formation, les travailleurs handicapés et les œuvres sociales, les informations disponibles dans le Bilan Social 2010⁴ s'appuient sur des données recueillies au cours de l'exercice 2009 :

Ainsi, en 2009, 5,23 % de la masse salariale a été consacrée à la formation continue (le taux légal est de 1,6 %), soit 10 198 000 euros (8 626 000 en 2008). La formation en 2009 a concerné 2 658 femmes et 1 827 hommes (3 198 femmes et 2 106 hommes en 2008).

Le nombre de travailleurs handicapés au 31 mars 2009 s'élevait à 49 (36 en 2008).

La dotation aux comités d'établissement pour les œuvres sociales s'est élevée à 5 459 000 euros en 2009 (6 316 en 2008) et le montant des frais de restaurant et de chèques restaurant pris en charge par l'entreprise s'est élevé à 3 801 000 euros en 2009 (4 482 000 euros en 2008).

⁴ Bilan établi sur la base d'informations collectées au cours de l'exercice 2009 et regroupent des informations consolidées couvrant les données sociales de l'ensemble des sociétés suivantes en France : GIE ALLIANTIQUE, BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, COFICA BAIL, CMV MEDIFORCE, COFIPARC, GIE NEUILLY CONTENTIEUX

6. BNP Paribas Personal Finance dans le cadre du recours à la sous traitance, s'assure du respect des clauses relatives à la responsabilité sociale et environnementale en faisant application de clauses types. Notamment BNP Paribas Personal Finance s'engage dans ses contrats à faire respecter les conventions de l'Organisation Internationale du Travail notamment en ce qui concerne l'âge minimum et le travail des enfants, la liberté syndicale, le droit d'organisation et de négociation collective, le travail forcé ou obligatoire, l'égalité de rémunération entre femmes et hommes, la discrimination dans l'emploi, le temps de travail ainsi que le salaire minimum.

7. Dans le cadre de sa « Fondation pour l'éducation budgétaire », BNP Paribas Personal Finance entretient des relations partenariales étroites avec des associations à vocation sociale. La Fondation apporte aux associations des compétences en matière d'éducation budgétaire (création d'outils pédagogiques et transmission des savoirs) et les soutient financièrement dans la mise en œuvre des programmes d'éducation budgétaire.

Les publics concernés sont prioritairement les jeunes à la veille de leur entrée dans la vie active, et plus généralement les personnes qui connaissent un changement de situation personnelle ou professionnelle.

AGIR, AURORE, CRESUS, le Secours Catholique et FACE sont les cinq premières structures engagées dans cette action avec la Fondation Cetelem (www.fondation-cetelem.com).

B. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Les informations suivantes concernent le Groupe BNP Paribas dans son ensemble, représentant 82,9 % des 205 348 ETP gérés par le Groupe BNP Paribas au 31 décembre 2010, incluant BNP Paribas Personal Finance SA et ses filiales suivantes :

France : BNP Personal Finance SA

Espagne : Cetelem Espagne

Allemagne : Commerz Finanz GmbH & Cetelem Services GmbH

Allemagne (reporting BNPP Fortis) : VON ESSEN GmbH & Co. KG BANKGESELLSCHAFT

Belgique (reporting BNPP Fortis) : Alpha Crédit S.A.

Italie : Findomestic

Maroc : Cetelem Maroc

Turquie : Teb Tuketici Finansman As

1. En 2010, la consommation totale d'eau du Groupe BNP Paribas est de 4,57 millions de m³, soit une consommation d'eau moyenne par ETP de 22,2 m³. Cette consommation d'eau recouvre des réalités assez hétérogènes selon la géographie des territoires et la nature des dispositifs sur place.

2. Le Groupe BNP Paribas consomme des matières premières au travers de ses achats (immobilier, mobilier, fournitures, matériel IT, etc) qui font l'objet d'une démarche d'optimisation continue. La consommation en papier au niveau du Groupe BNP Paribas est de 47 715 tonnes en 2010, soit 232 kg/ETP.

Dans ce cadre, BNP Paribas Personal Finance participe au groupe de travail « Papier » de BNP Paribas destiné à faire le bilan des consommations actuelles, fixer des objectifs de réduction et de recyclage, adapter la politique achat et développer la dématérialisation. En outre une démarche « green printing » sera mise en place au cours du premier trimestre 2011 chez BNP Paribas Personal Finance SA. Ce programme consiste à systématiser les bonnes pratiques, impression recto verso, niveau de qualité (consommation d'encre), réduction du nombre d'imprimante remplacé par des « Print Corners ». Les « Prints Corners » sont des machines multi-fonctions (scanner, imprimantes, photocopieur, fax).

3. Pour chauffer, éclairer les bâtiments et alimenter les équipements, le Groupe BNP Paribas a consommé en 2010, 2 040 GWh répartis entre 74, 1 % d'électricité, 16,1 % de gaz naturel, 3,7 % de fioul, 3,9 % de chaleur urbaine, le reste étant du froid urbain et de la chaleur renouvelable produite et consommée sur place.

Autre source de consommation énergétique, les déplacements professionnels ont représenté en 2010 984 millions de kilomètres répartis entre 63,3 % en avion, 24,5 % en voiture et 12,2 % en train.

Les déplacements professionnels chez BNP Paribas Personal Finance SA représentent 32 570 051 kilomètres en 2010. Ces kilomètres sont répartis de la façon suivante, 18% pour le train (5 883 692 km), 36,2% pour l'avion (11 790 376 km), 45 % pour la voiture (extrapolation à partir d'une consommation de 893 759 litres, avec une moyenne de 6L/100km soit 14 895 983km).

Les résultats du bilan GES de BNP Paribas Personal Finance SA ne sont pas encore rendus publics pour 2010. Toutefois, en 2009 ce bilan a établi que 7.181 tonnes d'équivalent CO2 ont été consommées réparties de la façon suivante :

- Déplacements train : 1 %
- Déplacements voiture : 35 %
- Déplacements Avion : 25 %
- Energie (dont IT mais hors data center externes) : 39 %.

4. Les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique tant au niveau de BNP Paribas que de sa filiale BNP Paribas Personal Finance concernent l'optimisation de l'éclairage basse consommation et des systèmes de chauffage. En outre, BNP Paribas travaille à la réduction des consommations du système informatique : intégration de critères énergétiques significatifs dans les appels d'offre pour les PC et écrans individuels.

5. Les énergies renouvelables ont représenté 11,0 % de la consommation totale d'énergie du Groupe BNP Paribas en 2010.

Les rejets dans l'eau et le sol ne sont pas significatifs pour BNP Paribas Personal Finance.

6. En matière de traitement des déchets, le Groupe BNP Paribas a généré en 2010 37 662 tonnes de déchets (hors mobilier de bureau) soit 183 kg / ETP.

Au niveau de BNP Paribas Personal Finance France, 90 % du papier imprimeur marketing est certifié PEFC (papier responsable) et 100 % du papier pour photocopieur est du papier recyclé.

7. L'impact direct des activités bancaires et de crédit du Groupe BNP Paribas sur l'équilibre biologique se traduit principalement au travers de la consommation énergétique et des émissions des gaz à effet de serre induites, et de sa consommation de matière première. C'est donc prioritairement par la maîtrise de sa consommation énergétique ainsi que par sa politique papier (« consommer moins, consommer mieux »), toutes les deux explicitées ci-dessus, que BNP Paribas Personal Finance cherche, en application de la politique du Groupe BNP Paribas, à limiter ses atteintes à l'équilibre biologique.

8. La conformité de l'activité de la Société aux dispositions législatives en matière de responsabilité sociale et environnementale est assurée au niveau de BNP Paribas Personal Finance dans le cadre d'une gouvernance dédiée avec la mise en place d'un comité RSE, sponsorisé par la direction générale, se réunissant avec une fréquence trimestrielle et composé de 10 membres dont la majorité est également membre du comité exécutif de BNP Paribas Personal Finance SA.

Au 31 décembre 2010, ce comité était composé de :

- Thierry Laborde, Administrateur – Directeur Général PF
- Laurence Pessez, Responsable RSE BNP Paribas
- Marie-Hélène Moreau-Nollet, Directrice Ressources Humaines PF
- Catherine Olivier, Directrice Juridique & Conformité PF
- Isabelle Chevelard, Directrice France PF
- Marc Feltesse, Directeur des Opérations PF
- Serge Le Bolès, Responsable Efficacité Opérationnelle PF
- Bertrand Cizeau, Directeur Marque, Communication & Publicité PF
- Lorenza Ciacci, Directrice Marque, Communication & Publicité Findomestic
- Andrea Mincoelli, Responsable Marketing Findomestic
- Pascal Roussarie, Responsable Communication Interne & Externe PF

En outre, le responsable des Moyens Généraux de BNP Paribas Personal Finance SA, rattaché à la Direction des Opérations, a été nommé coordinateur des actions RSE environnementales et travaille en collaboration avec un alternant en master Ingénierie du développement durable et RSE.

La gouvernance mise en place en 2010 a pour objet d'impulser et de coordonner la Responsabilité Sociale et Environnementale du Groupe BNP Paribas Personal Finance, proposer une politique ainsi qu'un plan d'actions, l'ensemble en cohérence avec BNP Paribas.

La responsabilité sociale et environnementale au sein du Groupe BNP Paribas Personal Finance s'appuie sur quatre piliers :

- L'engagement social avec la Fondation Cetelem
 - Fondation pour l'éducation budgétaire
 - Partenariats associatifs
- La diversité
 - Diversité des origines
 - Egalité hommes / femmes
 - Handicap
 - Gestion des âges
- Le Crédit Responsable :
 - Dans la pratique (www.moncreditresponsable.com)
 - Dans la communication
- L'environnement (Programme Oxygène)
 - Le Green Business
 - Le Corporate

9. Concernant les certifications ISO, la Direction des Marchés Automobiles de BNP Paribas Personal Finance SA a pour la première fois été certifiée ISO 14 001 en 2010.

10. Afin de prévenir les conséquences de l'activité de BNP Paribas Personal Finance sur l'environnement, BNP Paribas Personal Finance a entamé en 2010 et s'engage à poursuivre en 2011 une politique de communication visant à favoriser la visio-conférence pour contribuer à la limitation des déplacements professionnels. Les sites de Levallois sont équipés chacun d'une salle de visioconférence haute définition. Personal Finance compte plus de 36 salles équipées en France et dans ses filiales à l'étranger.

Au niveau du transport urbain, BNP Paribas Personal Finance a mis en place un site de co-voiturage avec la collaboration de la société Ekodev sur les sites de Levallois et Saint-Ouen. Il est envisagé d'implanter des bornes électriques et une politique d'éco conduite est à l'étude. De même, le catalogue véhicules de fonction inclus dorénavant un choix de véhicules « propres ».

Enfin, il est prévu de former l'ensemble des collaborateurs de BNP Paribas Personal Finance SA à l'éco-conduite (avec pour objectif de réduire de 5% la consommation de carburant).

11. Au niveau de la formation et de l'information des salariés en matière de responsabilité sociale et environnementale, BNP Paribas a mis en place un module de formation RSE en ligne, accessible aux collaborateurs de BNP Paribas Personal Finance, pour sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux enjeux de la RSE et à la politique du Groupe BNP Paribas dans ce domaine. Le participant se voit confié six « missions » comme identifier les éléments qui contribuent à réduire les impacts directs de la Banque sur l'environnement, sélectionner une opération de financement en tenant compte de son impact environnemental et social, ou encore constituer un portefeuille d'investissements « socialement responsables ». Le climatologue Jean Jouzel, Vice président du GIEC et Prix Nobel de la Paix a répondu aux questions des collaborateurs lors d'un chat en ligne de deux heures sur l'intranet Echo'Net accessible aux collaborateurs de BNP Paribas Personal Finance.

12. De part son activité tertiaire, donc peu impactant pour l'environnement et la population voisine des établissements, il n'existe à ce jour aucun plan lié à des accidents de pollution. Toutefois, un Plan de Continuité d'Activité est prévu en cas d'accident, y compris de pollution, ayant des conséquences sur l'activité de BNP Paribas Personal Finance SA.

Au niveau Groupe BNP Paribas, 3,4 millions USD sont provisionnés pour litige de nature privée (et non pour couvrir un risque de condamnation pour non respect de la réglementation).

BNP Paribas Personal Finance n'a fait l'objet en 2010 d'aucune condamnation ou procédure judiciaire en matière environnementale.

Enfin, toutes les politiques et directives environnementales s'appliquent à l'échelle du Groupe BNP Paribas. Les pôles d'activités assurent la mise en œuvre des principes d'action du Groupe dans toutes les entités qui leur sont rattachées, y compris dans les filiales et les territoires.

X - DECISIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE

Approbation des comptes – Affectation du résultat social

Si vous approuvez les comptes sociaux, par l'adoption de la première résolution, votre Conseil vous propose l'affectation suivante du bénéfice social, augmenté du report à nouveau antérieur :

	En euros
BENEFICE NET	76 255 922, 56
REPORT A NOUVEAU	1 801 304 037, 15
TOTAL	1 877 559 959,71
EMPLOI	
RESERVE LEGALE	0,00
RESERVE SPECIALE ŒUVRE ORIGINALE	0,00
RESERVE PROV INVEST LIBEREE	3 560 000,00
VERSEMENT DE DIVIDENDES	249 921 752,48
REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	1 624 078 207,23
TOTAL	1 877 559 959,71

Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à 3,86 Euros et sera payable au plus tard le 31 mai 2011.

Aucun dividende n'a été versé au titre des exercices 2007 et 2008.

Un dividende de 4,18 Euros par action a été versé au titre de l'exercice 2009.

Vous êtes ensuite invités à approuver les comptes consolidés faisant apparaître un résultat net de 423 M€, la part de BNP Paribas Personal Finance, s'élevant à 359 M€ au 31 décembre 2010 (troisième résolution).

Selon la quatrième résolution, votre Conseil vous demande de prendre acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes prévu par l'article 225-38 du Code de Commerce.

La cinquième résolution vous invite à ratifier la cooptation de Mme Dominique Fiabane en qualité d'administrateur.

La sixième résolution vous invite à renouveler le mandat de Mme Dominique Fiabane, qui vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, en qualité d'administrateur.

Au titre des septième et huitième résolutions, le renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de Mazars et le remplacement de M. de Cambourg, dont le mandat arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, par M. Barbet-Massin en qualité de commissaire aux comptes titulaire suppléant, pour une période de six exercices soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant statuer en 2017 sur les comptes 2016, vous est demandé.

Au titre de la neuvième résolution, nous vous invitons à régulariser les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice écoulé sans autorisation préalable du conseil d'administration.

Nous vous rappelons que le conseil d'administration de l'UCB avait lors de sa séance du 13 septembre 2007 autorisé la signature de plusieurs conventions entre principalement BNP Paribas SA, BNP Paribas Home Loan Covered Bonds, et l'UCB au titre de conventions réglementées dans le cadre du Programme d'émission de Covered Bonds.

Les conventions concernées étaient les suivantes :

- (i) *Affiliate Facility Agreement* entre BNP Paribas Personal Finance (ex-UCB) (en qualité d'« *Affiliate* ») et BNP Paribas (en qualité d'« *Affiliate Lender* », d'« *Administrator* » et d'« *Issuer Calculation Agent* »), et
- (ii) *Affiliate Collateral Security Agreement* entre BNP Paribas Personal Finance (ex-UCB) (en qualité d'« *Affiliate* ») et BNP Paribas (en qualité d'« *Affiliate Lender* »), et
- (iii) *Master Definitions and Construction Agreement* en date du 5 décembre 2006 ainsi que plusieurs amendements audit contrat dont le dernier est en date du 9 janvier 2007 et d'ores et déjà conclus entre BNP Paribas, BNP Paribas Covered Bonds (en qualité d'« *Issuer* » et « *Lender* »), BNP Paribas Securities Services (en qualité d'« *Issuer Security Agent* ») et KPMG (en qualité d'« *Asset Monitor* ») et auquel a adhéré l'UCB (en qualité d'« *Acceding Affiliate* ») par la signature d'un « *Accession Agreement* » avec BNP Paribas, BNP Paribas Covered Bonds, et
- (iv) tous contrats, actes ou documents pris en application ou en exécution des documents mentionnés ci-dessus.

Pour mémoire, l'UCB a été absorbée par voie de fusion par BNP Paribas Personal Finance en 2008 et BNP Paribas Personal Finance vient donc aux droits de l'UCB dans le cadre du programme d'émission.

En juillet 2010, dans le cadre de la mise à jour annuelle dudit programme d'émission, certains contrats constituant la documentation du programme, dont les conventions visées ci-dessus, ont fait l'objet de modifications, substantiellement en la forme.

Il a été ainsi décidé de permettre à BNP Paribas Home Loan Covered Bonds de pouvoir élargir sa base d'investisseurs et d'augmenter la taille maximum du programme, actuellement de 25 milliards d'euros à 30 milliards d'euros.

Afin de profiter de la réouverture récente du marché américain des covered bonds, qui avait commencé à se développer en 2007 avant la crise, il a été prévu de lancer une émission de covered bonds en USD sous format « 144a ». Cette émission à destination d'investisseurs américains principalement, devant permettre d'élargir la base d'investisseurs de covered bonds.

Toujours dans l'objectif de diversifier la base d'investisseurs, la mise à jour du programme inclut la possibilité d'émettre des « registered covered bonds » ou « Namensschuldverschreibung ». La nature juridique de ce produit permettant aux investisseurs allemands d'éviter le « mark to market », ceci devant permettre à BNP Paribas Home Loan Covered Bonds de développer les placements privés sur des maturités longues destinés aux investisseurs allemands.

Nous portons à votre attention le fait que ces modifications n'altèrent pas les droits des porteurs de Covered Bonds émis.

En outre il a été décidé de préciser la définition de « Mortgage », dans un souci de transparence afin que celle-ci reflète le plus fidèlement possible le pool de collatéral garantissant le remboursement des covered bonds, de même la notion de remboursement des prêts a été complétée et enfin le critère relatif aux amortissements a été supprimé. Les modifications vont avant tout dans le sens d'une plus grande clarté rédactionnelle.

Par ailleurs le critère d'éligibilité relatif aux exigences d'amortissement à un ou trois mois a été supprimé. Ces modifications vont avant tout dans le sens d'une plus grande clarté rédactionnelle.

Enfin, tous les intervenants du programme ont également donné leur accord pour l'augmentation du montant de celui ci à 30 milliards.

Par ailleurs et à titre d'information, il convient de préciser que les agences de notation ont approuvé ces modifications. L'Autorité de contrôle prudentiel a également été notifiée de ces changements statutaires. Ces amendements restent conformes à l'intérêt des investisseurs de covered bonds.

Ces modifications n'ont pas pu faire l'objet d'une autorisation préalable de la part du Conseil d'Administration, en raison d'un calendrier très serré qui n'a pas permis de réunir les administrateurs avant la signature des avenants.

En conséquence, votre Conseil d'Administration soumet à votre approbation, conformément à l'article L.225-42 alinéa 3 du code de commerce, chacun des avenants aux conventions réglementées, conclus sans autorisation préalable du Conseil d'Administration, tels qu'ils sont mentionnés dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Au titre de la dixième résolution, nous vous invitons à régulariser une convention réglementée conclue postérieurement à l'exercice écoulé sans autorisation préalable du conseil d'administration.

A titre extraordinaire, la onzième résolution a pour objet le renouvellement de l'autorisation donnée le 6 mai 2010 par l'Assemblée Générale au conseil d'administration d'augmenter le capital social dans une limite de 300.000.000 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de BNP Paribas SA.

Dès lors que votre Assemblée est ainsi appelée à statuer sur l'autorisation à donner au Conseil d'augmenter le capital social, elle est tenue, conformément au 1er alinéa de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, de se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés.

En conséquence, c'est au titre de la douzième résolution, qu'il vous est demandé de vous prononcer sur la mise en place d'une délégation à l'effet d'autoriser votre Conseil d'Administration à décider d'une augmentation de capital réservée aux salariés conformément à l'article L 225-129.6 du Code de Commerce.

L'adoption d'une telle résolution par l'Assemblée Générale étant laissée à la seule appréciation des actionnaires, votre Conseil vous propose de ne pas adopter cette résolution.

Enfin, la treizième résolution a pour objet de conférer tous pouvoirs nécessaires aux dépôts et publications prescrits par la loi.

XI - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Choix du mode d'organisation

Votre Conseil vous rappelle que les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général sont dissociées au sein de votre société depuis le 3 septembre 2008.

La présidence du Conseil est ainsi confiée depuis cette date à M. Bruno Salmon. La Direction Générale de la société est quant à elle assurée par M. Thierry Laborde.

La direction générale déléguée a été confiée à MM. Alain Van Groenendael.

M. Yves Gaudin, Directeur Général Délégué et administrateur a démissionné de ses fonctions de direction et de son mandat d'administrateur le 5 juillet 2010.

Composition du Conseil d'Administration

Votre Conseil est composé, à ce jour, de la façon suivante :

M. Bruno SALMON, Président du Conseil d'Administration,

M. Thierry LABORDE, Directeur Général,

M. Alain VAN GROENENDAEL, Directeur Général Délégué,

M. Jean-Laurent BONNAFE,

M. Philippe BORDENAVE,

M. Jean CLAMON,

M. Jacques DERMAGNE,

Mme Dominique FIABANE

M. Philippe LEMOINE,

M. Eric LOMBARD,

M. Yves MARTRENCAR,

M. Robert ROCHEFORT.

XII - INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunération des dirigeants :

Votre Conseil vous informe que conformément à l'article 225-102-1 du Code de Commerce, les rémunérations perçues par les mandataires sociaux concernés au titre des mandats qu'ils ont exercés durant l'exercice figurent en annexe au présent rapport (Annexe 1).

Mandats sociaux :

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées durant l'exercice par chaque mandataire social dans d'autres sociétés figure également en annexe au présent rapport (Annexe 2).

XIII - L'ACTIONNARIAT DE BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

Répartition du capital social

Au 31 décembre 2010, le capital de BNP Paribas Personal Finance atteignait 453 225 976 € et se composait de 64 746 568 actions.

A la fin de l'exercice, le nombre d'actions détenues tant par BNP Paribas que par ses filiales s'élevait à 64.746.241.

Sur les 327 actions restantes, 209 représentent des actions attribuées aux anciens actionnaires de Cofica qui ne sont pas venus à l'échange lors de la fusion Cetelem-Cofica, les autres actions étant la propriété des administrateurs et d'actionnaires minoritaires.

Pour mémoire, il est rappelé que conformément aux dispositions de l'Ordonnance portant sur les valeurs mobilières du 24 juin 2004, BNP Paribas Personal Finance envisage de procéder à la mise en vente des titres non réclamés suite à la fusion Cetelem-Cofica à l'expiration du délai de deux ans à compter de la publication (21-22 mars 2009) des avis rédigés à l'attention des ayants-droits.

Par conséquent, ces titres, à compter de la vente, seront considérés comme annulés.

Actions d'autocontrôle

Nous vous précisons que votre société ne détient aucune action d'autocontrôle.

Renseignements relatif à l'actionnariat des salariés

Nous vous informons en application de l'article L.225-102 du Code de Commerce que qu'aucun titre de la société n'est détenu par les salariés, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une structure de gestion collective.

XIV - DELEGATIONS CONSENTIES PAR L'ASSEMBLEE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100, al 7 du Code de Commerce, il vous est rappelé les délégations que vous avez accordées à votre Conseil dans le domaine des augmentations de capital.

Ainsi lors l'Assemblée Générale mixte à caractère ordinaire et extraordinaire qui s'est tenue le 6 mai 2010, vous avez délégué pour une durée de dix huit mois à compter de la dite assemblée votre compétence au Conseil à l'effet de décider sur ses seules délibérations d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le capital social d'un montant nominal maximum de 300 000 000 euros :

- soit par l'émission d'actions nouvelles à libérer par des versements en espèces ou par compensation avec des créances, avec ou sans prime d'émission, dont la souscription sera réservée par préférence aux propriétaires d'actions anciennes qui auront le droit de souscrire les actions nouvelles tant à titre irréductible que réductible,

- soit par voie d'incorporation au capital de tout ou partie des réserves ou primes alors existantes, à effectuer par distribution d'actions gratuites ou par élévation du nominal des actions existantes ;
- soit par mise en œuvre simultanée de ces procédés ;

A cette occasion, vous avez décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles émises dans le cadre de la dite délégation au profit de BNP Paribas SA et délégué au Conseil d'Administration le soin d'arrêter le nombre d'actions à lui attribuer dans la limite d'un montant nominal de 300 000 000 euros pour l'ensemble des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la dite délégation.

La délégation accordée le 6 mai 2010 annule et remplace la délégation donnée au Conseil lors de son assemblée du 12 mai 2009.

En outre, lors de l'Assemblée Générale mixte à caractère ordinaire et extraordinaire qui s'est tenue le 6 mai 2010, vous avez accordé à votre Conseil une autorisation d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, d'un montant nominal qui ne pourra excéder 3 % du capital existant au moment de l'émission réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées.

La dite autorisation a été accordée pour une durée de vingt-six mois à compter de la dite Assemblée et annule et remplace l'autorisation donnée au Conseil lors de son assemblée du 12 mai 2009.

Nous rappelons il n'a pas été fait usage de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

Un tableau récapitulatif est joint en annexe au présent rapport (annexe 4).

XV - ACTIVITES DE BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, votre Conseil vous informe que la Société n'a entrepris aucune action significative en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

XVI - MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que le Commissariat aux comptes de votre société est confié à deux Commissaires aux comptes.

- le Cabinet Mazars, en qualité de Commissaire aux comptes Titulaire représenté par Mme Anne Veaute et M. Guillaume Potel, et M. Patrick de Cambourg, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2011 sur les comptes de l'exercice 2010.

Nous vous proposons de renouveler pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016 le cabinet MAZARS, en qualité de commissaire aux comptes Titulaire, représenté par Mme Anne Veaute et M. Guillaume Potel et de remplacer M. Patrick de Cambourg par M. Michel Barbet-Massin en qualité de commissaire aux comptes Titulaire suppléant,

- le Cabinet Deloitte et Associés, représenté par Mme. Sylvie Bourguignon, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et la Société BEAS, en qualité de Commissaire aux comptes

suppléant pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice 2011.

XVII - OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Néant

XVIII - ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTATS DES AJUSTEMENTS DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Néant.

XIX - MONTANT ET CARACTERISTIQUES DES PRETS FINANCES OU DISTRIBUES PAR BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE REpondant A DES FINS SOCIALES (III DE L'ARTICLE 80 DE LA LOI N° 2005-32 DU 18 JANVIER 2005 DE PROGRAMMATION POUR LA COHESION SOCIALE)

Depuis 2007, BNP Paribas Personal Finance soutient le développement du microcrédit personnel garanti par le Fonds de Cohésion sociale. Fin 2010, l'entreprise a financé plus de 200 microcrédits à hauteur de 428 111 euros.

Votre Conseil vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration

REMUNERATION ET AVANTAGES
versés aux mandataires sociaux
entrant dans le champ d'application de l'art L 225-102-1 du Code de commerce
(en euros)

Mandataires sociaux	Rémunération			Jetons de présence	Avantages en nature
	Fixe 2010	Variable 2010	Différée 2012, 2013, 2014		
Administrateur :					
Jean-Laurent BONNAFE					
<i>Au titre de BNP Paribas Personal Finance</i>	-	-	-	4 865	-
Au titre de BNP Paribas SA	600 000			-	3333
}		543 500	815 250	-	-
Au titre de BNP Paribas Fortis	200 000				

Total	800 000				

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES
par les mandataires sociaux de BNP Paribas Personal Finance

Directeur Général

Monsieur Thierry LABORDE

Représentant permanent de BNP Paribas Personal Finance
chez :

- Laser Cofinoga
- Natixis Financement
- Laser

Administrateur de :

En France :

- BNP Paribas Personal Finance
 - BNP Paribas Assurance
- Membre du Conseil de Surveillance de BNP Paribas Real Estate

A l'étranger :

- Membre du Conseil d'administration de Banco Cetelem (Espagne)
- Administrateur de Findomestic Banca (Italie)
- Membre du Conseil d'Administration d'UCI SA (Espagne)
- Membre du Conseil d'Administration d'UCI EFC (Espagne)

Directeur Général Délégué

Monsieur Alain VAN GROENENDAEL

Administrateur de BNP Paribas Personal Finance

A l'étranger :

Membre du Conseil de Surveillance de Commerz Finance (Allemagne)

Administrateur de Banco Cetelem (Espagne)

Administrateur de UCI SA (Espagne)

Administrateur d'UCI EFC (Espagne)

Membre du Conseil de Surveillance de Cetelem Slovensko

Administrateur de Cetelem Processing Services (Shanghai)

Administrateur de Banco BNP Paribas Personal Finance (Portugal)

Administrateur de Cetelem Thaïland

Administrateur de Banco BGN (Brésil)

Administrateur de Cetelem Brasil
Administrateur de Cetelem Cr (République Tchèque)
Administrateur de Findomestic Banca (Italie)

Président

Monsieur Bruno SALMON

Administrateur de :

En France :

- BNP PARIBAS Personal Finance
- Laser Cofinoga
- LASER
- VICAT

A l'étranger :

- Administrateur de Findomestic Banca (Italie)
- Administrateur de Banco Cetelem (Espagne)
- Administrateur de Banco Cetelem (Portugal)
- Vice Président du Conseil de Surveillance de Cetelem Brasil SA (Brésil)
- Administrateur de Banco BGN (Brésil)
- Vice Président du Conseil de BGN Leasing (Brésil)
- Administrateur de Cetelem IFN SA (Roumanie)
- Administrateur de UCB Suisse (Suisse)
- Membre du Conseil de Surveillance de BNP Paribas Personal Finance EAD (Bulgarie)

Président de l'ASF

Vice-président de l'AFECEI

Administrateurs

Jean-Laurent BONNAFE

Directeur Général Délégué de BNP Paribas

Administrateur de :

- BNP Paribas
- BNP Paribas Personal Finance
- Carrefour
- BNL (Banca Nazionale del Lavoro) (Italie)

- Président du Comité de Direction, du Comité Exécutif et CEO de BNP Paribas Fortis

Monsieur Philippe BORDENAVE

Directeur Général Adjoint et Directeur Financier de BNP Paribas

Administrateur de :

- BNP Paribas UK Holdings Ltd
- BNP Paribas (Luxembourg) SA
- BNP Paribas Personal Finance

Représentant permanent de BNP Paribas au Conseil d'Administration de BNP Paribas Securities Services

Monsieur Jean CLAMON

Délégué Général BNP Paribas en charge de la Conformité et du Contrôle Interne

Administrateur de :

En France :

- ARVAL Service Lease
- BNP Paribas Personal Finance
- EURO SECURITIES PARTNERS (SAS)- BGL BNP Paribas

A l'étranger :

- COMPAGNIE NATIONALE A PORTEFEUILLE (Belgique)
- ERBE S.A. (Belgique)
- BNP Paribas Suisse SA
- BNL Spa
- Membre du Directoire de BNP Paribas Home Loan Covered

Vice Président du Conseil de Surveillance « Fonds de garantie des dépôts »

Administrateur, représentant BNP Paribas « Fondation de France »

Monsieur Jacques DERMAGNE

Président d'honneur du Conseil Economique, Social et Environnemental

Administrateur de :

- BNP Paribas Personal Finance
- Rallye

Membre du Conseil de Surveillance de

- Comexposium (Unibail Rodamco)
- DEVANLAY (Lacoste)

Mlle Dominique FIABANE

Responsable de BDDF Retail – BNP Paribas

Administrateur de :

- PARTECIS
- BNP Paribas Personal Finance
- Euro Securities Partners
- OBPS (Orange Bnp Paribas Services)
- Crédit Logement
- Natio-Assurance

Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de BNP Paribas Real Estate Investment Management

Membre du Conseil de Surveillance de BNP Paribas Real Estate

Présidente du Conseil de Surveillance de Protection 24 (Groupe BNP Paribas)

Monsieur Philippe LEMOINE

Président Directeur Général de LASER

- Président du Conseil d'Administration de LASER COFINOGA

- Président du Conseil d'Administration de SYGMA BANQUE
- Président de GRANDS MAGASINS GALERIES LAFAYETTE – GMGL
- Représentant permanent de LASER COFINOGA aux Conseils d'Administration de Fidecom et de Médiatis

Administrateur de :

- BNP Paribas Personal Finance
- MONOPRIX
- UNINCOFRA
- Maison des Sciences de l'Homme
- Etablissement Public Culturel le 104
- ANVIE
- La Poste
- TELEMARKET
- Censeur de GDF-Suez
- Membre du comité de surveillance du Bazar de l'Hôtel de Ville -BHV
- Administrateur unique du GIE Recherche Haussmann et du GIE Laser Archives
- Co-gérant de GS1 France
- Président de la FING (Fondation Internet Nouvelle Génération)
- Président du comité « Economie Numérique » du MEDEF
- Administrateur de la Fondation Collège de France
- Président du Forum d'Action Modernités, fondation sous l'égide de la Fondation de France

Monsieur Eric LOMBARD

Président Directeur Général de BNP Paribas Assurance

Président Directeur Général de :

- Cardif Assurance Vie

Président du Conseil d'Administration de

- Cardif-Assurances Risques Divers

Président de :

- SAS Cardif Retraite Assurance Vie

Administrateur de :

En France :

- GIE BNP Paribas Assurance
- BNP Paribas Asset Management
- Natio assurance
- BNP Paribas Personal Finance
- Cortal Consors

Membre du Conseil de surveillance de BNP Paribas Real Estate

Gérant de la SARL Halmahera

A l'étranger :

- Président de F & B Insurance Holdings (Belgique)

- Président de Cardif Assicurazioni (Italie)
- Administrateur de SBI Life Insurance Company Ltd (Inde)

Monsieur Yves MARTRENCAR

Chief Operating Officer (COO) de BNP Paribas Retail Banking

Représentant permanent de BNP Paribas au Conseil d'Administration de Cortal Consors

Administrateur en France :

- BNP Paribas Asset Management
- BNP Paribas Real Estate
- BNP Paribas Assurance
- BNP Paribas Personal Finance
- Partecis
- Banque de la Poste

Administrateur à l'étranger :

- Bank of the West
- Bank West Corporation
- TEB
- Findomestic
- Société Luxembourgeoise Parvest

Monsieur Robert ROCHEFORT

Mandat de Député Européen

Administrateur de :

- BNP Paribas Personal Finance
- Groupe EUROTUNNEL

TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Résultats financiers de la société <i>(au cours des cinq derniers exercices)</i>					
	2006	2007	2008	2009	2010
Capital en fin d'année					
• Capital social (en euros).	340 341 001	381 416 378	453 225 976	453 225 976	453 225 976
• Nombre d'actions ordinaires existantes	48 620 143	54 488 054	64 746 568	64 746 568	64 746 568
• Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-		
• Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations	-	-	-		
Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
• Chiffre d'affaires hors taxes	1 572 989	1 674 724	3 064 618	2 635 237	2 251 126
• Bénéfice avant impôt, participation des salariés, amortissements, dépréciations et provisions	464 687	461 480	744 924	602 227	556 907
• Impôt sur les bénéfices	28 729	44 235	44 954	96 740	39 667
• Participation des salariés due au titre de l'exercice	9 368	10 562	4 086	6 423	10 351
• Bénéfice après impôt, participation des salariés, amortissements, dépréciations et provisions	262 144	347 415	584 270	272 543	76 256
• Montant des bénéfices distribués	0	0	0	270 641	249 922*
Résultat des opérations, réduit à une seule action ajustée (en euros)					
• Bénéfice après impôt, mais avant amortissements, dépréciations et provisions	8,97	7,66	10,81	7,81	7,99
• Bénéfice après impôt, amortissements, dépréciations et provisions	5,39	6,38	9,02	4,21	1,18
• Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	4,18	3,86*
Personnel					
• Nombre moyen de salariés au cours de l'exercice	3 018	3 085	3 736	4 852	4 754
• Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	131 502	140 248	195 513	204 835	208 752
• Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers d'euros)	70 404	80 154	101 373	115 855	123 284

- en 2007 : augmentation de capital de 340 341 001 € à 381 416 378 € consécutive à la création de 5.867.911 actions (nominal 7 €).
- en 2008 : augmentation de capital de 381 416 378 € à 453 225 976 € consécutive à la création de 10.258.514 actions (nominal 7 €).

(*) : sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale du 5 Mai 2011.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

dans le domaine des augmentations de capital

Article L.225-100 du Code de Commerce
(ord. N° 2004-604 du 24 Juin 2004, art. 51-1)

Date Assemblée	Contenu de la délégation	Durée	Utilisation au titre de l'exercice écoulé
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 6 Mai 2010	<p>1/ Délégation pour une durée de <u>dix huit mois</u> à compter de l'assemblée à l'effet de décider sur ses seules délibérations d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le capital social d'un montant nominal maximum de 300 000 000 euros :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit par l'émission d'actions nouvelles à libérer par des versements en espèces ou par compensation avec des créances, avec ou sans prime d'émission, dont la souscription sera réservée par préférence aux propriétaires d'actions anciennes qui auront le droit de souscrire les actions nouvelles tant à titre irréductible que réductible, - soit par voie d'incorporation au capital de tout ou partie des réserves ou primes alors existantes, à effectuer par distribution d'actions gratuites ou par élévation du nominal des actions existantes ; - soit par mise en œuvre simultanée de ces procédés ; <p><u>Suppression du droit préférentiel de souscription</u> des actionnaires aux actions nouvelles émises dans le cadre de la présente délégation au profit de BNP PARIBAS SA et délègue au conseil d'Administration le soin d'arrêter le nombre d'actions à lui attribuer dans la limite d'un montant nominal de 300 000 000 euros pour l'ensemble des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation.</p> <p>Pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à cette ou à ces augmentations de capital dans la limite ci-dessus fixée, aux dates, dans les délais et suivant les modalités qu'il déterminera, en conformité avec les prescriptions statutaires et légales, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fixer le nombre des actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance ou le montant dont le nominal des actions existantes sera augmenté et, dans ce dernier cas, arrêter la date à partir de laquelle cette élévation du nominal portera jouissance, - fixer, en cas d'émission d'actions contre libération en espèces, le prix d'émission ainsi que toutes dates, délais et conditions pour l'exercice de tous droits de souscription réservés par préférence aux propriétaires d'actions anciennes, recueillir les souscriptions aux actions nouvelles et les versements y afférents ; répartir le solde de l'augmentation de capital si les souscriptions à quelque titre que ce soit, n'en ont pas absorbé la totalité, limiter éventuellement l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins du montant de l'augmentation décidée, étant précisé que le Conseil d'Administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il déterminera les facultés prévues ci-dessus ou certaines d'entre elles seulement ; - procéder par prélèvement sur les réserves et primes existantes, à la dotation de la réserve légale dans la limite de 10% du montant du capital ainsi augmenté, - apporter aux statuts toutes les modifications qui en résulteront. <p>D'une façon générale, décider et effectuer toutes opérations et formalités, et faire le nécessaire en vue de la réalisation de cette ou ces augmentations de capital.</p>	18 mois	NEANT

Date Assemblée	Contenu de la délégation	Durée	Utilisation au titre de l'exercice écoulé
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 6 Mai 2010	<p>2/ Autorisation au conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L. 443-5 du Code du Travail relatives à l'actionnariat des salariés, et de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, d'un montant nominal qui ne pourra excéder 3 % du capital existant au moment de l'émission réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées.</p> <p>Le prix d'émission des actions émises en application de la présente délégation sera déterminé par le Conseil d'Administration au moment où l'augmentation de capital sera décidée dans les conditions définies par la Loi.</p> <p>La présente délégation emporte de plein droit renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des bénéficiaires des augmentations de capital éventuellement décidées.</p> <p>Pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation dans les limites et conditions ci-dessus.</p>	26 mois	NEANT

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 décembre 2010

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2010	34
ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	35
BILAN AU 31 DECEMBRE 2010	36
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2010	37
TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1ER JANVIER 2010 AU 31 DECEMBRE 2010	38

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE	39
1.a Normes comptables applicables	39
1.b Principes de consolidation	39
1.c Actifs et passifs financiers	43
1.d Immobilisations	51
1.e Contrats de location	52
1.f Actifs non courants détenus en vue de la vente	53
1.g Avantages bénéficiant au personnel	54
1.h Paiement à base d'actions	55
1.i Provisions de passif	56
1.j Impôt courant et différé	56
1.k Tableau des flux de trésorerie	57
1.l Utilisation d'estimations dans la préparation des Etats Financiers	57
2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2010	59
2.a Marge d'intérêts	61
2.b Commissions	59
2.c Gains nets ou pertes sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	60
2.d Gains nets ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	60
2.e Produits et charges des autres activités	61
2.f Coût du risque	61
2.g Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés	64
2.h Impôt sur les bénéfices	62
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	63
4. EXPOSITION AUX RISQUES	65
4.a Présentation synthétique des risques	65
4.b Risque de crédit	65
4.c Risque de taux d'intérêt (risque de marché) sur le portefeuille bancaire	67
4.d Risque de liquidité	68
5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2010	69
5.a Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat	69
5.b Instruments financiers dérivés à usage de couverture	70
5.c Actifs financiers disponibles à la vente	70
5.d Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	71
5.e Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit	72
5.f Prêts, créances et dettes sur la clientèle	72
5.g Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	73
5.h Impôts courants et différés	74
5.i Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	75

5.j	Participations dans les sociétés mises en équivalence	75
5.k	Immobilisations d'exploitation	76
5.l	Ecart d'acquisition	77
5.m	Provisions pour risques et charges	77
6.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	78
6.a	Engagements de financement	78
6.b	Engagements de garantie donnés par signature	78
6.c	Autres engagements de garantie	78
	Instruments financiers donnés en garantie	78
	Instruments financiers reçus en garantie	79
6.d	Opérations de titrisation	79
7.	REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	80
7.a	Frais de personnel	80
7.b	Avantages postérieurs à l'emploi	80
7.c	Autres avantages à long terme	83
7.d	Indemnités de fin de contrat de travail	83
8.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	84
8.a	Evolution du capital	84
8.b	Périmètre de consolidation	85
8.c	Regroupement d'entreprises	88
8.d	Relations avec les autres parties liées	88
8.e	Echéancier par maturité	90
8.f	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	91
8.g	Relations avec les principaux dirigeants	92

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

Les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas Personal Finance sont présentés au titre des deux exercices 2010 et 2009. Il est précisé que l'exercice 2008 est consultable dans le rapport financier annuel 2009, disponible sur le site des Journaux Officiels (site d'informations réglementées défini par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, www.info-financiere.fr).

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2010

En millions d'euros,	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
Intérêts et produits assimilés	2.a	6 442	6 417
Intérêts et charges assimilées	2.a	(2 700)	(3 069)
Commissions (produits)	2.b	1 148	1 088
Commissions (charges)	2.b	(194)	(181)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	(14)	(2)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	2.d	9	5
Produits des autres activités	2.e	207	195
Charges des autres activités	2.e	(118)	(105)
PRODUIT NET BANCAIRE		4 780	4 348
Charges générales d'exploitation		(2 088)	(1 886)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles		(101)	(102)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		2 591	2 360
Coût du risque	2.f	(1 888)	(1 890)
RESULTAT D'EXPLOITATION		703	470
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		72	61
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés	2.g	(60)	16
RESULTAT AVANT IMPOT		715	547
Impôt sur les bénéfices	2.h	(293)	(233)
RESULTAT NET		423	314
dont intérêts minoritaires		64	19
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		359	295
Résultat par action		5,56	4,55
Résultat dilué par action		5,56	4,55

ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Résultat net	423	314
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	98	178
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	81	132
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	2	(6)
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	(2)	26
- Eléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	17	26
Total cumulé	521	492
- Part du groupe	457	477
- Part des minoritaires	64	15

BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
ACTIF			
Caisse, banques centrales, CCP		63	76
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5.a	3	2
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	96	96
Actifs financiers disponibles à la vente	5.c	1 437	2 231
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.e	13 328	11 545
Prêts et créances sur la clientèle	5.f	74 572	75 959
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		50	66
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		7	-
Actifs d'impôts courants et différés	5.h	799	732
Comptes de régularisation et actifs divers	5.i	1 435	1 112
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.j	532	518
Immobilisations corporelles	5.k	289	314
Immobilisations incorporelles	5.k	306	312
Ecart d'acquisition	5.l	2 154	2 116
TOTAL ACTIF		95 071	95 079
DETTES			
Banques centrales, CCP		-	-
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5.a	27	8
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	163	202
Dettes envers les établissements de crédit	5.e	76 737	76 181
Dettes envers la clientèle	5.f	797	808
Dettes représentées par un titre	5.g	7 287	8 249
Passifs d'impôts courants et différés	5.h	66	160
Comptes de régularisation et passifs divers	5.i	1 878	1 717
Provisions pour risques et charges	5.m	145	141
Dettes subordonnées	5.g	1 176	1 225
Total Dettes		88 276	88 691
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves liées</i>		2 982	2 982
<i>Réserves consolidées</i>		2 617	2 568
<i>Résultat de l'exercice, part du groupe</i>		359	295
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		5 958	5 845
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		171	74
Total Part du groupe		6 129	5 919
Réserves et résultat des minoritaires		669	473
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(3)	(4)
Total intérêts minoritaires		666	469
Total Capitaux Propres Consolidés		6 795	6 388
TOTAL PASSIF		95 071	95 079

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2010

En millions d'euros	Note	Exercice 2010	Exercice 2009
Résultat avant impôts		715	547
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat		1 692	2 231
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		139	137
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		(1)	2
Dotations nettes aux provisions		1 555	1 569
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(72)	(61)
Produits nets des activités d'investissement		132	(30)
Autres mouvements		(61)	614
Augmentation nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		319	265
Augmentation nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		4 187	1 245
(Diminution) augmentation nette liée aux opérations avec la clientèle		(4 198)	467
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		820	(1 063)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(32)	(38)
Impôts versés		(458)	(346)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE		2 726	3 043
Diminution nette liée aux actifs financiers et aux participations		(8)	(571)
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(79)	(65)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(87)	(636)
Diminution (augmentation) de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(294)	213
Diminution de trésorerie provenant des autres activités de financement		(1 636)	(2 611)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(1 930)	(2 398)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE		(1)	4
AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE		708	13
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		516	503
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		76	47
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.e	834	1 035
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.e	(395)	(579)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		1	-
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		1 224	516
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		63	76
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.e	1 766	834
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.e	(605)	(395)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		-	1
AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE		708	13

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1^{ER} JANVIER 2010 AU 31 DECEMBRE 2010

Capital et réserves (net de titres auto-détenus) en millions d'euros	Capital et réserves						Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres					Capitaux propres totaux
	Part du Groupe			Intérêts minoritaires			Part du Groupe				Intérêts minoritaires	
	Actions ordinaires et réserves liées nettes de titres autodétenus	Réserves non distribuées	Total Capital et réserves	Capital et réserves	Preferred shares éligibles au tier 1	Total*	Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture	Total		
Capital et réserves au 31 décembre 2008	2 982	2 631	5 613	135	40	175	(72)	7	(43)	(108)	-	5 680
Affectation du résultat de l'exercice 2008			-	(3)		(3)						-3
Augmentations de capital et émissions			-			-						0
Opérations résultant de plans de paiement en actions		2	2			-						2
Rémunération des actions de préférence			-	(5)		(5)						-5
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice			-			-						0
Autres variations		(65)	(65)	287		287						222
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			-			-	157	(6)	31	182	-4	178
Résultat au 31 décembre 2009		295	295	19		19						314
Capital et réserves au 31 décembre 2009	2 982	2 863	5 845	433	40	473	85	1	(12)	74	(4)	6 388
Affectation du résultat de l'exercice 2009		(271)	(271)	(2)		(2)						-273
Augmentations de capital et émissions			-			-						0
Opérations résultant de plans de paiement en actions		4	4			-						4
Rémunération des actions de préférence			-	(5)		(5)						-5
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice			-			-						0
Autres variations		21	21	139		139						160
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			-			-	93	3	1	97	1	98
Résultat au 31 décembre 2010		359	359	64		64						423
Capital et réserves au 31 décembre 2010	2 982	2 976	5 958	629	40	669	178	4	(11)	171	(3)	6 795

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas Personal Finance sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2010, le Groupe applique les dispositions d'IFRS 3 et IAS 27 révisées relatives respectivement aux regroupements d'entreprises et états financiers consolidés et individuels. L'application de ces normes révisées est prospective et n'a donc aucune incidence sur le traitement comptable des opérations antérieures au 1^{er} janvier 2010.

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2010 n'a pas eu d'effet sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2010 n'est qu'optionnelle.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas Personal Finance regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors que sa contribution dans les comptes consolidés reste en deçà des trois seuils suivants : 8 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt, et 40 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la

capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;

- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, évalué sur une base annuelle, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel peut être le cas si le Groupe reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe BNP Paribas Personal Finance détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas Personal Finance participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les transactions aboutissant à une perte de contrôle intervenues antérieurement au 1^{er} janvier 2010 conduisent à la constatation d'un résultat de cession correspondant à la différence entre le prix de cession et la quote-part de capitaux propres cédée. L'application de la norme IAS 27 révisée modifie le traitement des pertes de contrôle intervenant postérieurement au 1^{er} janvier 2010 et conduit à réévaluer la quote-part résiduelle éventuellement conservée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- **Elimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BNP Paribas Personal Finance sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, l'écart de conversion qui figure dans les capitaux propres est réintégré au compte de résultat en totalité ou pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée selon que la cession entraîne une perte de contrôle ou non.

1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

- **Regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010.**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation dans les normes IFRS, sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des

coûts de sortie. Le Groupe dispose d'un délai de douze mois à la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement sont inclus dans le coût d'acquisition.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), chaque transaction d'échange est traitée séparément en utilisant le coût de la transaction et les informations sur la valeur de marché des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à chaque transaction pour déterminer le montant de l'écart d'acquisition associé à chaque étape. La variation de valeur de marché des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables correspondant à la quote part déjà détenue est enregistrée en contrepartie des réserves.

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance procède régulièrement à un test de dépréciation de l'écart d'acquisition inscrit au bilan consolidé du Métier, lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable et en tout état de cause une fois par an.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1er janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'ont pas été retraités selon les principes exposés ci-dessus.

- **Regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010.**

Les règles décrites ci-dessus ont été modifiées par l'adoption de la norme IFRS 3 révisée. Les principales modifications sont les suivantes :

- les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle (et non plus actuelle ou potentielle comme antérieurement) à la date de prise de contrôle et que leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.
- les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.
- les compléments de prix éventuels sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition (et non plus lorsqu'ils sont probables et évaluables de façon fiable comme antérieurement). Postérieurement à la période d'évaluation de 12 mois suivant le regroupement, les variations de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers, sont enregistrées en résultat.
- à la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Dans le cas d'une acquisition par étapes, l'écart d'acquisition est donc déterminé par référence à la valeur de marché en date de prise de contrôle et non plus par référence à celle des actifs et passifs acquis à chaque transaction d'échange.

1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 CREDITS

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.c.2 TITRES

• Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en trois catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction),
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.8.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêt, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

• **Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres**

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

• **Date de comptabilisation des opérations sur titres**

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

1.c.3 OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- Actifs et passifs monétaires¹ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

1.c.4 DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

- **Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie**

Des dépréciations sur base individuelle et collective sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée au niveau individuel ou au niveau d'un portefeuille.

Constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés, la connaissance ou l'observation de toutes autres difficultés financières significatives de la contrepartie, les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des flux futurs estimés recouvrables sur la base d'une approche statistique du risque ou au niveau de chaque dossier en tenant compte des éventuelles garanties.

Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

¹ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à BNP Paribas Personal Finance ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

- **Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente**

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une provision, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, un autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur cinq années consécutives et le dernier associant une moins-value latente d'un moins 30% à une durée d'observation d'un an, en moyenne. La durée de cinq ans est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres non cotés à revenu variable.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

1.c.5 DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

1.c.6 ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas Personal Finance et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués.
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par BNP Paribas Personal Finance de ses propres actions, la valeur présente de la dette est comptabilisée par la contrepartie des capitaux propres.

1.c.7 INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêt, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

• Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

• Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle,
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts,
- les instruments de couverture sont principalement des swaps de taux simples.
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants.

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession ou de la liquidation de tout ou partie de l'investissement net. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

• **Dérivés incorporés**

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèlent et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

1.c.8 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHE

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « valeur de marché par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est à dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et
 - des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives, du fait de l'absence de marché actif.

La détermination du caractère actif ou non d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions pour un instrument identique ou similaire, la raréfaction des valeurs restituées par les sociétés de service, la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

- **Utilisation de prix cotés sur un marché actif**

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Il s'agit de prix directement cotés pour des instruments identiques.

- **Utilisation de modèles pour la valorisation des instruments financiers non cotés**

La majorité des dérivés de gré à gré est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes ou à partir des marchés actifs de gré à gré.

Enfin, dans le cas particulier des actions non cotées, leur valeur de marché est déterminée par comparaison avec la ou les transactions les plus récentes observées sur le capital de la société concernée, réalisées avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence de telles références, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

1.c.9 REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

1.c.10 COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.c.11 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.12 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

1.d IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des

avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour l'immeuble d'exploitation.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.e CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.e.1 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

• Contrats de location-financement :

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- **Contrats de location simple :**

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.e.2 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement :**

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- **Contrats de location simple :**

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.f ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

1.g AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

• Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

• Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas réglés intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

• Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

• Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses

démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

En date de première application, le Groupe a opté pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

1.h PAIEMENT A BASE D' ACTIONS

BNP Paribas accorde aux salariés du Groupe BNP Paribas Personal Finance des plans d'options de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites.

L'interprétation IFRIC 11 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés par le Groupe BNP Paribas à des membres du personnel de BNP Paribas Personal Finance dans les comptes consolidés du groupe BNP Paribas Personal Finance lorsque cette rémunération est réglée en actions BNP Paribas.

• Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock options) et d'actions gratuites

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration du Groupe BNP Paribas.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

1.i PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.j IMPOT COURANT ET DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.k TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.1 UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des Etats Financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des Etats Financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les Etats Financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux Etats Financiers ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;

- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2010

2.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	5 670	(60)	5 610	5 621	(53)	5 568
Comptes et prêts / emprunts	5 604	(57)	5 547	5 547	(50)	5 497
Opérations de location-financement	66	(3)	63	74	(3)	71
Opérations interbancaires	481	(2 205)	(1 724)	450	(2 420)	(1 970)
Comptes et prêts / emprunts	481	(2 188)	(1 707)	450	(2 411)	(1 961)
Opérations de pensions		(17)	(17)	-	(9)	(9)
Emprunts émis par le groupe	-	(119)	(119)	-	(214)	(214)
Instruments de couverture de résultats futurs	204	(253)	(49)	188	(293)	(105)
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	-	(63)	(63)	-	(89)	(89)
Actifs disponibles à la vente	87	-	87	158	-	158
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	6 442	(2 700)	3 742	6 417	(3 069)	3 348

En 2009, un produit de 127 millions d'euros sur l'extinction d'une dette interne par le rachat des titres sur le marché avait été enregistré sur la ligne – Actifs disponibles à la vente.

En 2010, des opérations similaires ont été réalisées pour un montant de 60 millions d'euros.

2.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions liés pour les premiers aux actifs financiers et pour les seconds aux passifs financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 262 millions et 67 millions d'euros pour l'exercice 2010 contre un produit de 233 millions d'euros et une charge de 59 millions d'euros pour l'année 2009.

2.c GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « marge d'intérêts » (note 2.a).

En millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Portefeuille de transaction	(1)	2
Instrument de dette	(1)	2
Instruments évalués en valeur de marché sur option		
Incidence de la comptabilité de couverture	2	(1)
Instruments financiers de couverture de valeur	20	24
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	(18)	(25)
Réévaluation des positions de change	(15)	(3)
Total	(14)	(2)

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2010 et 2009, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

2.d GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON EVALUES EN VALEUR DE MARCHÉ

En millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Prêts et créances, titres à revenu fixe ⁽¹⁾	-	-
Plus values nettes de cession	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	9	5
Produits de dividendes	2	3
Plus values nette de cession	7	2
Total	9	5

(1) Les produits d'intérêt relatifs aux titres à revenu fixe disponibles à la vente sont compris dans la « marge d'intérêts » (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « coût du risque » (note 2.f).

2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets des immobilisations en location simple	50	(43)	7	49	(42)	7
Autres produits	157	(75)	82	146	(63)	83
Total net des produits et charges des autres activités	207	(118)	89	195	(105)	90

2.f COUT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe.

- Coût du risque de la période

Coût du risque de la période

en millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Dotations nettes aux dépréciations	(1 634)	(1 695)
Récupérations sur créances amorties	66	75
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(320)	(270)
Total du coût du risque de la période	(1 888)	(1 890)

Coût du risque de la période par nature d'actifs

en millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Prêts et créances sur les établissements de crédit	(1)	2
Prêts et créances sur la clientèle	(1 873)	(1 893)
Autres actifs	(1)	(1)
Engagements par signature et divers	(13)	2
Total du coût du risque de la période	(1 888)	(1 890)

- Dépréciations constituées au titre du risque de crédit

Variation au cours de la période des dépréciations constituées

en millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Total des dépréciations constituées en début de période	4 656	3 215
Dotations nettes aux dépréciations	1 634	1 695
Incidence de l'intégration globale du groupe Findomestic	-	398
Utilisation de dépréciations	(796)	(682)
Variation des parités monétaires et divers	(58)	30
Total des dépréciations constituées en fin de période	5 436	4 656

Dépréciations constituées par nature d'actifs

en millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Dépréciations des actifs		
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5e)	8	6
Prêts et créances sur la clientèle (note 5f)	5 408	4 643
Autres actifs	7	6
Total des dépréciations au titre d'actifs financiers	5 423	4 655

Provisions inscrites au passif

Provisions pour engagements par signature		
- sur les établissements de crédit	6	-
- sur la clientèle	2	-
Autres éléments ayant fait l'objet de provisions	5	1
Total des provision inscrites au passif	13	1
Total des dépréciations et provisions constituées	5 436	4 656

2.g GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS IMMOBILISES

Dans le poste gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés figurent les effets des cessions des activités immobilières de BNP Paribas Personal Finance en Italie (à BNL) et en Belgique (à Fortis Banque SA), et de la participation dans Monabanq au groupe Crédit Mutuel, ainsi que l'effet de la cession de BNP Paribas Personal Finance Belgium à Apax Partners SA.

2.h IMPOT SUR LES BENEFICES

Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés en France (1)	Exercice 2010		Exercice 2009	
	en millions d'euros	taux d'impôt	en millions d'euros	taux d'impôt
Charge d'impôt théorique sur le résultat net avant impôt (2)	(222)	34,4%	(168)	34,4%
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	(5)	0,8%	1	-0,2%
Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions	(22)	3,4%	(9)	1,8%
Effet d'impôt lié à l'utilisation de déficits antérieurs non activés	7	-1,1%	-	-
Autres effets	(51)	7,9%	(57)	11,7%
Charge d'impôt sur les bénéfices	(293)	45,4%	(233)	47,7%
<i>dont</i>				
Charge d'impôt courant de l'exercice	(324)		(328)	
Produit d'impôt différé de l'exercice (note 5.h)	31		95	

- Y compris la contribution sociale de solidarité en France de 3,3% assise sur l'impôt sur les sociétés au taux de 33,33% portant ainsi celui-ci à 34,43%
- Retraité des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le groupe BNP Paribas Personal Finance se définit depuis sa création en 2008 avec le rapprochement du crédit à la consommation (Cetelem), du crédit immobilier (UCB et BNP Paribas Invest Immo) et du regroupement de crédits (MRC), comme un secteur unique d'activité correspondant au Métier de financement des particuliers, tous produits de crédits et tous canaux confondus.

En conséquence, il n'a pas été identifié de secteurs d'activité distincts dans les informations présentées ci après. Ces informations sont communiquées à titre de complément d'analyse de l'activité du Métier et de sa répartition par zone géographique.

- Encours de crédits

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Crédit à la consommation	40 177	40 935
Crédit immobilier	34 395	35 024
Total Groupe	74 572	75 959

- Produit net bancaire par zone géographique

En millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
France ⁽¹⁾	2 404	2 495
Autres pays européens	1 973	1 518
Amériques	350	275
Autres pays	53	60
Total Groupe	4 780	4 348

- Coût du risque par zone géographique

En millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
France ⁽¹⁾	(778)	(831)
Autres pays européens	(943)	(920)
Amériques	(166)	(115)
Autres pays	(1)	(24)
Total Groupe	(1 888)	(1 890)

(1) Y compris le palier LaSer dans sa totalité

- Actifs et passifs par zone géographique

En millions d'euros, au	Exercice 2010	Exercice 2009
France ⁽¹⁾	53 562	53 537
Autres pays européens	35 928	37 251
Amériques	4 325	3 483
Autres pays	1 256	808
Total Groupe	95 071	95 079

- Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
France ⁽¹⁾	37 875	38 381
Autres pays européens	33 541	35 120
Amériques	1 981	1 693
Autres pays	1 175	765
Total Groupe	74 572	75 959

(1) Y compris le palier LaSer dans sa totalité

4. EXPOSITION AUX RISQUES

4.a PRESENTATION SYNTHETIQUE DES RISQUES

BNP Paribas Personal Finance exerce une activité spécialisée de vente de crédits à la consommation, immobiliers et de regroupements de dettes aux particuliers.

Dans le cadre de cette activité, trois risques majeurs sont identifiables :

- le risque de crédit qui se traduit par le non règlement de la dette du client envers la société de crédit,
- le risque de taux d'intérêt (risque de marché) sur le portefeuille bancaire,

BNP Paribas Personal Finance distribue des crédits au particulier et/ou aux professionnels à des conditions définies dès l'octroi. Pour garantir l'équilibre de son compte de résultat futur, la marge tarifée doit être protégée contre toutes les variations d'environnement économique, en particulier celles des taux de marché (risque de taux d'intérêt).

- le risque de liquidité.

BNP Paribas Personal Finance doit s'assurer qu'elle disposera tout au long de la vie des crédits des fonds qu'elle a prêtés à ses clients (risque de liquidité).

4.b RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit est le risque de pertes de valeur économique des créances de la banque, existantes ou potentielles du fait d'engagements donnés, lié à la migration de la qualité de crédit de ses débiteurs, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par le défaut de ces derniers. L'évaluation de cette probabilité de défaut ainsi que de la récupération attendue en cas de défaut sont les éléments essentiels de la mesure de la qualité du crédit. Le risque de crédit apprécié au niveau d'un portefeuille homogène intègre le jeu des corrélations entre les valeurs des créances qui le composent.

GESTION DU RISQUE DE CREDIT

Dispositif de sélection des opérations

Le dispositif de sélection dépend du type des crédits octroyés.

Pour les crédits à la consommation, le dispositif intègre la sélection et le suivi du réseau de distribution, notamment par l'agrément des vendeurs, le choix des secteurs d'activité, le ciblage des clients éligibles aux offres par marketing direct. L'octroi s'effectue sur la base de scores et de systèmes experts.

Pour les crédits immobiliers et les crédits vendeurs (crédits réalisés notamment auprès des concessions automobiles) pour favoriser la vente de crédits aux particuliers, l'octroi repose sur une analyse de chaque dossier, sur la séparation des fonctions d'analyse et de décision, et sur des délégations de pouvoir.

Les dossiers dépassant un certain seuil sont soumis à décision de la Direction Générale après avis favorable de la Direction des Risques du Groupe BNP Paribas Personal Finance

Dispositif de mesure et de surveillance des risques

Le contrôle des risques du Groupe BNP Paribas Personal Finance est assuré par une Fonction Risques intégrée et indépendante des activités commerciale ou financière, rattachée à la direction des Risques du Groupe BNP Paribas.

La Direction des Risques comprend trois niveaux :

- a- Des équipes risques dans chaque entité, qui ont pour mission d'assurer le contrôle des risques de leur entité.
- b- Des responsables risques de région regroupant plusieurs entités sur plusieurs pays, qui ont pour mission d'effectuer un contrôle de second niveau et de venir en appui technique des équipes locales.
- c- Une équipe centrale en charge de la définition des politiques d'acceptation, de l'audit risques des entités, de la réalisation du suivi des risques, du contrôle des provisions, des études Bâle 2, et de l'examen des dossiers immobiliers ou crédits vendeurs excédant les délégations des pays.

Le contrôle des risques est effectué au moyen des indicateurs de défaut et de recouvrement amiable ou contentieux. Il est formalisé dans des comités risques mensuels tenus au niveau de chaque entité.

Au-delà des comités risques de chaque entité, la direction générale du Groupe BNP Paribas Personal Finance assure un contrôle de la qualité des risques au moyen de comités périodiques avec les régions du Groupe.

ENCOURS DEPRECIÉS OU NON PRESENTANT DES IMPAYÉS ET GARANTIES REÇUES AU TITRE DE CES ENCOURS

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Il n'est pas tenu compte dans ce tableau des dépréciations de portefeuille éventuellement constituées.

en millions d'euros	31 décembre 2010								
	Echéancement des encours non dépréciés présentant des impayés					Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre des encours non dépréciés et présentant des impayés	Garanties reçues au titre des encours douteux
	Total	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an				
Prêts et créances sur la clientèle	2 337	2 217	120			2 554	4 891	782	565
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	2 337	2 217	120	-	-	2 554	4 891	782	565
Engagements de financements donnés						3	3	-	3
Engagements de garantie financière donnés						6	6	-	-
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions						3	3	-	3
Total	2 337	2 217	120	-	-	2 557	4 894	782	568

en millions d'euros	31 décembre 2009								
	Echéancement des encours non dépréciés présentant des impayés					Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre des encours non dépréciés et présentant des impayés	Garanties reçues au titre des encours douteux
	Total	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2	-	1	1	-	-	2	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	3 012	2 800	212	-	-	2 639	5 651	869	721
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de	3 014	2 800	213	1	-	2 639	5 653	869	721
Engagements de garantie financière donnés						8	8	-	-
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions						8	8	-	-
Total	3 014	2 800	213	1	-	2 647	5 661	869	721

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.

4.c RISQUE DE TAUX D'INTERET (RISQUE DE MARCHE) SUR LE PORTEFEUILLE BANCAIRE

CADRE GENERAL DE LA GESTION DU RISQUE DE TAUX

L'ALM établit trimestriellement l'étude de risque de taux de BNP Paribas Personal Finance SA en suivant les normes et la méthodologie définies et validées par le groupe BNP Paribas. Cette étude porte sur l'intégralité du bilan.

Le champ d'action du groupe BNP Paribas Personal Finance en matière de gestion actif passif est encadré par le Comité ALM.

L'ALM présente lors de ce comité, les risques de taux et de liquidité consolidés de l'ensemble du métier Personal Finance (BNP Paribas Personal Finance SA et ses filiales en France et à l'étranger).

Le Comité ALM est une instance décisionnelle qui prend toutes les décisions engageant le Groupe Personal Finance et ses filiales (normes, méthodologie, ...).

REFINANCEMENT

Le refinancement de Personal Finance est assuré par :

- des emprunts réguliers auprès de BNP Paribas, qui couvrent ainsi l'essentiel des besoins de la société ;
- des ressources externes au Groupe BNP Paribas (emprunts obligataires essentiellement) ;

- des ressources propres.

DISPOSITIF DE MESURE ET DE SUIVI (ET METHODOLOGIE) DU RISQUE DE TAUX

La gestion du risque de taux s'appuie sur des gaps statiques établis trimestriellement. L'objectif de l'étude du risque de taux est de donner une vision dans le temps des engagements de la société en déroulant les postes de bilan afin d'avoir cette vision sur le long terme. Par ailleurs, le découpage des analyses (activité commerciale et fonds propres) permet d'assurer un meilleur suivi.

L'activité commerciale porte sur deux typologies distinctes de produits : le crédit immobilier, les comptes permanents et les produits classiques.

Les comptes permanents ne supportent pas de risque de taux sur leur encours du fait du caractère révisable de leurs conditions tarifaires.

Quant au risque de taux des produits classiques, il est réduit au minimum grâce au choix des profils de levées utilisés à la production.

4.d RISQUE DE LIQUIDITE

La gestion du risque de liquidité de BNP Paribas Personal Finance est identique à la gestion du risque de taux.

5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

5.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transactions – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

En millions d'euros, au	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	TOTAL	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT						
Instruments financiers dérivés	3	-	3	2	-	2
Instruments dérivés de cours de change			-	0		-
Instruments dérivés de taux d'intérêt	3		3	2		2
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	3	-	3	2	-	2
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT						
Instruments financiers dérivés	27	-	27	8		8
Instruments dérivés de cours de change	1		1	4		4
Instruments dérivés de taux d'intérêt	26		26	4		4
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	27	-	27	8		8

INSTRUMENTS DERIVES DU PORTEFEUILLE DE TRANSACTION

La valeur de marché positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction représente la valeur de remplacement de ces instruments. Cette valeur peut fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché (tels que les taux d'intérêt ou de change).

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Instruments financiers dérivés de transaction	1 331	1 727
Instruments dérivés de cours de change	11	101
Instruments dérivés de taux d'intérêt	1 320	1 626

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont pour l'essentiel conclues de gré à gré.

5.b INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES A USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive
COUVERTURE DE VALEUR D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON DERIVES	119	82	169	95
Instrument dérivé de cours de change	-	-	7	4
Instrument dérivé de taux d'intérêt	119	82	162	91
COUVERTURE DE RESULTATS FUTURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON DERIVES	44	14	33	1
Instrument dérivé de cours de change	8	4	-	-
Instrument dérivé de taux d'intérêt	36	10	33	1
DERIVES UTILISES EN COUVERTURE	163	96	202	96

Le montant total des notionnels des instruments dérivés utilisés en couverture s'établit à 10 454 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 12 778 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont conclues de gré à gré.

5.c ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués en valeur de marché, ou de modèle pour les titres non cotés.

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Titres à revenu fixe	1 320	2 126
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	51	70
Autres titres de créance négociables	1 226	2 013
Obligations d'Etat	12	12
Autres Obligations	31	31
Titres à revenu variable	117	105
Titres non cotés	117	105
Total des actifs disponibles à la vente	1 437	2 231
<i>dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres :</i>		
<i>titres à revenu variable</i>	(16)	(15)
<i>dont dépréciations comptabilisées par résultat</i>		
<i>titres à revenu variable</i>	3	1

5.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont répartis en trois niveaux selon un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et des paramètres utilisés pour leur valorisation :

- niveau 1 – Instruments financiers faisant l'objet de prix de marché cotés :

Ce niveau regroupe les instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif, directement utilisables.

- niveau 2 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables :

Ce niveau regroupe les instruments financiers pour la valorisation desquels des références de prix doivent être recherchées sur des instruments similaires cotés sur un marché actif, ou des instruments identiques ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions régulières peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables.

- niveau 3 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables :

Un instrument est classé en niveau 3 si une part significative de sa valorisation repose sur des paramètres non observables. Un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

REPARTITION PAR METHODE DE VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHE PRESENTEE CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE LA NORME IFRS 7.

En millions d'euros, au	31 décembre 2010 *				31 décembre 2009			
	Prix de marché cotés (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des paramètres observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables (niveau 3)	TOTAL	Prix de marché cotés (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des paramètres observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables (niveau 3)	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	-	3	-	3	-	2	-	2
Instruments financiers dérivés de couverture (note 5.b)	-	96	-	96	-	96	-	96
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5.c) *	79	1 244	114	1 437	2 107	124	-	2 231
PASSIFS FINANCIERS								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	-	27	-	27	-	8	-	8
Instruments financiers dérivés de couverture (note 5.b)	-	163	-	163	-	202	-	202

(*) les éléments au 31 décembre 2010 ont été reclassés en fonction de règles de répartition qui diffèrent de celles retenues au 31 décembre 2009.

5.e OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

- Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit :

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Comptes à vue	1 766	834
Prêts	11 570	10 717
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	13 336	11 551
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (<i>note 2f</i>)	(8)	(6)
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	13 328	11 545

- Dettes envers les établissements de crédit :

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Comptes à vue	605	395
Emprunts	74 774	75 002
Opérations de pension	1 358	784
Total des dettes envers les établissements de crédit	76 737	76 181

5.f PRETS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

- Prêts consentis et créances sur la clientèle

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Comptes ordinaires débiteurs	86	45
Prêts consentis à la clientèle	78 832	79 392
Opérations de location-financement	1 062	1 165
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation	79 980	80 602
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (<i>note 2f</i>)	(5 408)	(4 643)
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	74 572	75 959

- Détail des opérations de location financement

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Investissement brut	1 018	1 130
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	<i>397</i>	<i>447</i>
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	<i>576</i>	<i>637</i>
<i>A recevoir au delà de 5 ans</i>	<i>45</i>	<i>46</i>
Produits financiers non acquis	44	35
Investissement net avant dépréciation	1 062	1 165
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	<i>414</i>	<i>459</i>
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	<i>603</i>	<i>659</i>
<i>A recevoir au delà de 5 ans</i>	<i>45</i>	<i>47</i>
Dépréciations	(48)	(42)
Investissement net après dépréciation	1 014	1 123

- Dettes envers la clientèle

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Comptes ordinaires créditeurs	508	367
Comptes à terme et assimilés	287	439
Comptes d'épargne à taux administré	2	2
Total des dettes envers la clientèle	797	808

5.g DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti.

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE COMPTABILISÉES AU COUT AMORTI

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Titres de créance négociables	5 626	4 691
Emprunts obligataires	1 661	3 558
Total des dettes représentées par un titre comptabilisées au coût amorti	7 287	8 249

DETTES SUBORDONNÉES COMPTABILISÉES AU COUT AMORTI

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Dettes subordonnées remboursables	926	975
Dettes subordonnées perpétuelles	250	250
Total des dettes subordonnées évaluées au coût amorti	1 176	1 225

- Dettes subordonnées remboursables

Les emprunts subordonnés remboursables émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs.

Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

- Dettes subordonnées perpétuelles

Les dettes subordonnées perpétuelles se composent de titres subordonnés perpétuels pour 250 millions au 31 décembre 2010, tout comme au 31 décembre 2009.

Les titres subordonnés perpétuels émis par le Groupe présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation à certaines dates prévues par la notice d'émission (après accord des autorités de supervision bancaire) et d'être assortis d'une majoration d'intérêt à partir de la première de ces dates dans l'hypothèse où le remboursement n'est pas intervenu.

En millions d'euros, au							31 décembre 2010	31 décembre 2009
Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	majoration d'intérêt (en points de base)		
Personal Finance	décembre 2005	EUR	250 millions	décembre 2015	Euribor 3 mois	+130 bp	250	250
TOTAL							250	250

5.h IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Impôts courants	53	39
Impôts différés	746	693
Actifs d'impôts courants et différés	799	732
Impôts courants	3	109
Impôts différés	63	51
Passifs d'impôts courants et différés	66	160

Variation des impôts différés au cours de la période :

En millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Impôts différés nets en début de période	642	339
Produit d'impôt différé	31	95
Incidence du changement de méthode de consolidation de Findextic de IP à IG	-	172
Variations des impôts différés liée à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des instruments dérivés de couverture	(4)	(10)
Variation des parités monétaires et divers	14	46
Impôts différés nets en fin de période	683	642

Ventilation des impôts différés nets par origine :

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Actifs financiers disponibles à la vente	(1)	(1)
Réserve latente de location-financement	(18)	(15)
Provisions pour engagements sociaux	13	7
Provisions pour risque de crédit	699	619
Autres éléments	(60)	15
Déficits fiscaux reportables	50	17
Impôts différés nets	683	642
<i>dont</i>		
Impôts différés actifs	746	693
Impôts différés passifs	(63)	(51)

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 37 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 32 millions d'euros au 31 décembre 2009.

5.i COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	10	8
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	1	1
Comptes d'encaissement	40	33
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	252	193
Autres débiteurs et actifs divers	1 132	877
Total des comptes de régularisation et actifs divers	1 435	1 112
Dépôts de garantie reçus	18	23
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	-	-
Charges à payer et produits constatés d'avance	244	202
Autres créditeurs et passifs divers	1 616	1 492
Total des comptes de régularisation et passifs divers	1 878	1 717

5.j PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Société de Paiement Pass	240	195
Carrefour Promotora Vendas Participaciones (ex CCAC Brasil)	125	134
Servicios Financieros Carrefour EFC	102	97
Autres participations mises en équivalence	65	92
Participations dans les sociétés mises en équivalence	532	518

Sont listées individuellement ci-dessus les sociétés mises en équivalence dont la valeur au bilan est supérieure à 100 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Les données financières publiées par les principales sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

En millions d'euros	Normes de publication	Total Bilan	Produit net bancaire - Chiffre d'affaires	Résultat net, part du Groupe
Société de Paiement Pass (1)	Normes Locales	3 279	314	70
Carrefour Promotora Vendas Participaciones (ex CCAC Brasil) (1)	Normes IFRS	257	22	39
Servicios Financieros Carrefour EFC (1)	Normes Locales	1 289	191	22

(1) Données relatives au 31 décembre 2009

5.k IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Terrains et constructions	178	(68)	110	181	(64)	117
Equipement, Mobilier, Installations	165	(129)	36	168	(126)	42
Biens mobiliers donnés en location	188	(68)	120	184	(59)	125
Autres immobilisations	92	(69)	23	104	(74)	30
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	623	(334)	289	637	(323)	314
Logiciels informatiques acquis	218	(156)	62	210	(141)	69
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	305	(168)	137	255	(134)	121
Autres immobilisations incorporelles	163	(56)	107	175	(53)	122
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	686	(380)	306	640	(328)	312

- Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail ainsi que les fonds de commerce.

- Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectués au cours de l'exercice 2010 s'établit à 101 millions d'euros contre 102 millions d'euros au titre de l'exercice 2009.

Le montant des dotations nettes de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 0,4 millions d'euros pour l'exercice 2010 contre une dotation nette de 1 million d'euros pour l'exercice 2009.

Opérations réalisées sur les immobilisations en location simple

Les opérations réalisées sur les immobilisations données en location simple font l'objet, pour certaines d'entre elles, de contrats prévoyant les paiements futurs minimaux suivants :

En millions d'euros	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	62	65
<i>Paiements à recevoir dans moins d'1 an</i>	35	37
<i>Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	27	28

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

5.1 ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros,	Exercice 2010	Exercice 2009
Valeur nette comptable en début de période	2 116	1 577
Acquisitions	-	446
Cessions	(21)	-
Ecarts de conversion	53	97
Autres mouvements	6	(4)
Valeur nette comptable en fin de période	2 154	2 116
<i>dont</i>		
Valeur brute comptable	2 154	2 116

5.m PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros,	Exercice 2010	Exercice 2009
Total des provisions constituées en début de période	141	165
Dotations aux provisions	50	73
Reprises de provisions	(24)	(30)
Utilisation des provisions	(32)	(84)
Incidence de l'intégration globale du groupe Findomestic	-	9
Variation des parités monétaires et divers	10	8
Total des provisions constituées en fin de période	145	141

Les provisions pour risques et charges enregistrent principalement au 31 décembre 2010 comme au 31 décembre 2009 des provisions constituées pour couvrir les engagements sociaux (note 7.b), les dépréciations afférentes au risque de crédit (note 2.f) ainsi que les litiges liés à l'exploitation bancaire.

6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

6.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Engagements de financements donnés :		
- aux établissements de crédit	78	57
- à la clientèle :	34 777	34 411
Ouverture de crédits confirmés	34 474	34 019
Autres engagements en faveur de la clientèle	303	391
Total des engagements de financements donnés	34 855	34 468
Engagements de financements reçus :		
- des établissements de crédit	6 410	3 731
- de la clientèle :	11	-
Total des engagements de financements reçus	6 421	3 731

6.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES PAR SIGNATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Engagements de garantie donnés :		
d'ordre des établissements de crédit	1 650	778
d'ordre de la clientèle :	67	81
- Cautions immobilières	2	2
- Cautions administratives et fiscales et autres cautions	62	78
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	3	1
Total des engagements de garantie donnés	1 717	859

6.c AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

- Instruments financiers donnés en garantie

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Titres donnés en pension	50	51
Autres actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès des établissements de crédit et de la clientèle financière	4 358	5 392

La part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 4 080 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 5 166 millions d'euros au 31 décembre 2009.

- Instruments financiers reçus en garantie

Les instruments financiers reçus en garantie ou en pension que le Groupe a effectivement vendus ou redonnés en garantie sont nuls au 31 décembre 2010 comme au 31 décembre 2009.

6.d OPERATIONS DE TITRISATION

- Activité en matière de titrisation pour compte propre (originateur au sens Bâle II)

Dans le cadre de la gestion courante de la liquidité de BNP Paribas Personal Finance, des actifs réputés moins liquides peuvent être rapidement mobilisés, au moyen de titrisations de crédits (crédits immobiliers, crédits à la consommation) accordés à la clientèle.

Compte tenu du faible appétit des marchés pour les produits de titrisation depuis août 2007, la stratégie du Groupe BNP Paribas concernant la titrisation de ses actifs de financement des particuliers a été d'élaborer des titrisations auto-souscrites, qui servent de collatéral auprès de la Banque Centrale Européenne en échange de liquidité à court terme.

Ainsi plusieurs opérations de titrisation (ou rechargement) ont été réalisées en 2010 par BNP Paribas Personal Finance en France, aux Pays Bas, pour un encours total titrisé de 6,8 milliards d'euros au 31 décembre 2010. Aux Pays bas, une opération à hauteur de 5 milliards d'euros a été réalisée sous le nom de Phédina. En France, il n'y a pas eu de création de nouveau fonds mais des rechargements pour les fonds déjà existants. Les fonds Noria 2008 et Noria 2009 ont ainsi été rechargés pour un montant total de 1 760 millions d'euros.

Au total, le stock de créances titrisées (part du Groupe) s'élève à 14,5 milliards d'euros pour 23 opérations au 31 décembre 2010.

7. REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

7.a FRAIS DE PERSONNEL

Le montant des frais de personnel s'élève à 969 millions d'euros sur l'exercice 2010 contre 889 millions d'euros sur l'exercice 2009.

Les salaires et traitements fixes et variables, ainsi que l'intéressement et la participation, s'élèvent à 676 millions d'euros (621 millions d'euros en 2009), les indemnités de départ à la retraite, charges de retraite et autres charges sociales à 247 millions d'euros (229 millions d'euros en 2009), et les impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations à 46 millions d'euros (39 millions d'euros en 2009).

7.b AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations– ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs– il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même, si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et à l'évolution future des prestations.

REGIME DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES LIES A LA RETRAITE

En France, le Groupe BNP Paribas Personal Finance cotise à différents organismes nationaux de retraites de base et complémentaires. Par ailleurs, à l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisation définie.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies français et étrangers sont de l'ordre de 12 millions d'euros pour l'exercice 2010 (tout comme au 31 décembre 2009).

- Régimes de retraite à prestations définies des entités du Groupe

Les régimes de retraite à prestations définies ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes antérieurs. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance, dans le bilan desquelles la valeur de marché des actifs investis en représentation de ces régimes se répartit à hauteur de 82.4% en obligations, 8.5% en actions et 9.1% en immobilier.

A l'étranger, le seul régime de retraite à prestation définie existant est fermé.

- Indemnités de départ ou de fin de carrière

Le personnel des différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière. En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance extérieure au

Groupe. A l'étranger, les engagements bruts au titre de ces autres avantages sont concentrés en Italie où un changement de loi a transformé le régime italien des indemnités de fin de carrière (TFR) en régime à cotisations définies à compter du 1^{er} janvier 2007. Les droits acquis jusqu'au 31 décembre 2006 demeurent à prestations définies.

- Engagements relatifs aux régimes à prestations définies

- Actifs et passifs comptabilisés au bilan

En millions d'euros , au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Valeur actualisée des obligations	106	111
Valeur actualisée des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	85	94
Valeur actualisée des obligations non financées	21	17
Valeur de marché des actifs des régimes	(67)	(68)
Coûts non encore comptabilisés en application des dispositions de la norme IAS 19	2	(6)
Coût des services passés	(2)	(3)
Pertes nets actuariels	4	(3)
Limitation d'actif		
Obligation nette comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies	41	37
Actif comptabilisé pour les régimes à prestations définies	-	-
Obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies	41	37

- Variation de la valeur actualisée des obligations

En millions d'euros,	Exercice 2010	Exercice 2009
Valeur actualisée des obligations en début de période	111	114
Coût des services rendus au cours de l'exercice	6	6
Charge liée à l'actualisation des engagements	4	4
Coût des modifications de régime de la période	-	-
Effets des réductions ou liquidations de régime	(1)	1
Pertes ou (gains) actuariels de la période	(7)	(8)
Cotisations des membres des régimes	-	-
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(5)	(13)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	-	-
Effet des variations de change	-	-
Effet des variations de périmètre	(2)	7
Autres variations	-	-
Valeur actualisée des obligations en fin de période	106	111

- Variation de la valeur de marché des actifs de régime

En millions d'euros,	Exercice 2010	Exercice 2009
Valeur de marché des actifs en début de période	68	37
Rendement attendu des actifs de régime	3	1
Effets des liquidations de régime	(1)	(2)
(Pertes) ou gains actuariels de la période	-	-
Cotisations des membres des régimes	-	-
Cotisations versées par BNP Paribas aux actifs de régime	-	41
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(3)	(9)
Effet des variations de change	-	-
Effet des variations de périmètre	1	-
Autres variations	-	-
Valeur de marché des actifs en fin de période	67	68

- Composantes de la charge relative aux plans à prestations définies

En millions d'euros,	Exercice 2010		Exercice 2009	
Coût des services rendus au cours de l'exercice		6		6
Charge liée à l'actualisation des engagements		4		4
Rendement attendu des actifs de régime		(3)		(1)
Total porté dans les « frais de personnel »		7		9

- Modalités d'évaluation des engagements

Les régimes à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe.

- Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements des avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe actualise ses engagements sur la base des obligations d'Etat dans la zone Euro, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués.

Les taux déterminés sont les suivants :

En pourcentage	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	France	zone Euro hors France	France	zone Euro hors France
Taux d'actualisation	3,26%-4,40%	3,15%-4,50%	2,57%-4,25%	2,57%-4,50%
Taux d'augmentation future des salaires (*)	3,00%-4,50%	1,80%-5,80%	3,00%-4,50%	2,00%-4,00%

(*) y compris dérive des prix (inflation)

- Rendement des actifs de régime au cours de la période

Les taux de rendement attendus des actifs de couverture des régimes sont déterminés en pondérant le rendement anticipé sur chacune des catégories d'actifs par leur poids respectif dans la juste valeur des actifs.

En pourcentage,	Exercice 2010		Exercice 2009	
	France	zone Euro hors France	France	zone Euro hors France
Rendement attendu des actifs de régime ⁽¹⁾	3,90%	3,25%-4,70%	4,00%	3,25%-5,75%
Rendement effectif des actifs de régime ⁽¹⁾	3,89%	3,00%-13,00%	3,95%	(4,00)%-22,00%

(1) Fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays ou d'une même zone géographique ou monétaire.

- Ecart actuariels

Les écarts actuariels constatent les augmentations ou les diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant. Les écarts actuariels résultant de la variation de valeur actuelle d'une obligation d'un régime à prestations définies proviennent d'une part des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et la réalité observée) et d'autre part des effets de changements d'hypothèses actuarielles.

BNP Paribas applique la méthode du « corridor » autorisée par la norme IAS 19, qui prescrit de différer la comptabilisation des écarts actuariels lorsqu'ils n'excèdent pas la limite de 10% du montant le plus élevé entre l'engagement et les actifs de couverture. Le calcul du « corridor » est effectué séparément pour chaque plan à prestations définies. Lorsque cette limite est franchie, la fraction des écarts actuariels excédant cette limite est constatée en résultat par étalement sur la durée résiduelle du plan.

Le tableau ci-dessous détaille les gains et pertes actuariels :

En millions d'euros,	Exercice 2010	Exercice 2009
(Pertes) / Gains actuariels nets différés	(4)	3
Gains actuariels générés sur la période	7	8
dont Gains actuariels sur les actifs de régime et actifs distincts	-	-
dont Gains actuariels d'hypothèses sur la valeur actualisée des obligations	7	8

7.c AUTRES AVANTAGES A LONG TERME

BNP Paribas Personal Finance consent à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté, la faculté d'épargner des jours de congés, et certaines protections en cas d'incapacité de travail.

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Provisions nettes au titre des autres avantages à long terme	5	5

7.d INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

BNP Paribas Personal Finance a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

A l'étranger, un tel plan existe en Italie. En France, tous les plans de départs anticipés sont aujourd'hui fermés; l'engagement résiduel relatif à ces plans est non significatif.

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Provisions au titre des plans de départ volontaire et de pré-retraite	3	4

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

8.a EVOLUTION DU CAPITAL

- Opérations réalisées sur le capital

Au 31 décembre 2010, le capital de BNP Paribas Personal Finance est constitué de 64 746 568 actions de 7 euros de nominal entièrement libérées (64 746 568 actions au 31 décembre 2009). Aucune nouvelle action n'a été émise sur l'année 2010.

- Preferred shares et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)

- Preferred shares émises par les filiales étrangères du Groupe

Le sous-groupe LaSer-Cofinoga, consolidé par intégration proportionnelle, a procédé en 2003 et 2004 à trois émissions d'actions de préférence, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire de structures dédiées de droit anglais contrôlées de façon exclusive par ce sous-groupe. Les actions donnent droit pendant 10 ans à un dividende prioritaire non cumulatif, à taux fixe pour celles émises en 2003 ou indexé pour celles émises en 2004. A l'issue de cette période de 10 ans, les actions pourront être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre anniversaire du coupon, la rémunération de l'émission réalisée en 2003 devenant alors indexée sur l'Euribor.

Actions de préférence émises par les filiales du Groupe

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
Cofinoga Funding I LP	mars 2003	EUR	100 millions ⁽¹⁾	6,820%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,75%
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80 millions ⁽¹⁾	TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35%	10 ans	TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35%

⁽¹⁾ avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle

⁽²⁾ TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'Etat à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

8.b PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Société consolidante					
BNP Paribas Personal Finance	France		IG	100,00%	100,00%
Sociétés consolidées					
Axa Banque Financement	France		ME	35,00%	35,00%
Banco BGN SA	Brésil		IG	100,00%	100,00%
Banco BNP Paribas Personal Finance SA (ex-Banco Cetelem Portugal)	Portugal		IG	100,00%	100,00%
Banco Cetelem Argentina	Argentine	31/12/2010		IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2008		IG	60,00%
Banco Cetelem SA	Espagne		IG	100,00%	100,00%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Crédit Conso	Maroc	31/12/2010		IP	49,00%
BGN Holding Financeira Limitada	Brésil	31/12/2010	Fusion		
		31/12/2009		IG	100,00%
Bieffe 5 SPA	Italie	31/12/2010		IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2008		ME	50,00%
BNP Paribas Personal Finance EAD	Bulgarie		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Personal Finance Belgium	Belgique	31/12/2010	Cession		
		31/12/2009		IG	100,00%
BNP Paribas Personal Finance BV	Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Personal Finance SA de CV	Mexique		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Personal Finance SPA	Italie	31/12/2010	Cession		
		31/12/2009		IG	51,00%
		31/12/2010		IG	50,99%
Cafineo	France	31/12/2010			
		31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	50,99%
Carrefour Promotora de Vendas e Participações (CPVP) Limitada (ex- Carrefour Administration Cartos de Creditos - CACC)	Brésil		ME	40,00%	40,00%
Cetelem Algérie	Algérie		IG	100,00%	100,00%
Cetelem America	Brésil		IG	100,00%	100,00%
Cetelem Asia	Hong-Kong	31/12/2010	Cession		
		31/12/2009		IG	100,00%
Cetelem Bank SA (Palier Laser)	Pologne	31/12/2010	Fusion		
		31/12/2009	Cession partielle	IP	50,00%
Cetelem Benelux BV	Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%
Cetelem Brésil	Brésil		IG	100,00%	100,00%
Cetelem CR	République Tchèque		IG	100,00%	100,00%
Cetelem Holding Participações Limitada	Brésil	31/12/2010	Fusion		
		31/12/2009		IG	100,00%
Cetelem IFN SA	Roumanie		IG	100,00%	100,00%
Cetelem Latin America Holding Participações Ltda	Brésil	31/12/2010		IG	100,00%
		31/12/2009	Création	IG	100,00%
Cetelem Maroc	Maroc		IG	80,05%	80,05%
Cetelem Polska Expansion SA (Palier LaSer)	Pologne	31/12/2009	Cession partielle & Intégration au Groupe LaSer		
		31/12/2008		IG	100,00%
Cetelem Processing Services (Shanghai) Ltd.	Chine	31/12/2010	Cession		
		31/12/2009		IG	100,00%
Cetelem Serviços Limitada	Brésil		ME 1	100,00%	100,00%

1- Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
Cetelem Servicios SA de CV	Mexique	31/12/2010		IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Slovensko	Slovaquie			IG	100,00%	100,00%
Cetelem Thaïlande	Thaïlande			IG	100,00%	100,00%
CMV Médiforce	France			IG	80,00%	80,00%
Cofica Bail	France			IG	100,00%	100,00%
Cofinoga Portugal SGPS	Portugal	31/12/2010	Fusion			
		31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2008		IP	50,00%	50,00%
Cofiparc SNC	France			IP	49,00%	49,00%
Cofiplan	France			IG	99,99%	99,99%
Commerz Finanz GmbH (ex- Dresdner-Cetelem Kreditbank)	Allemagne			IG	50,10%	50,10%
Credial Italie SPA	Italie	31/12/2009	Fusion			
		31/12/2010	Fusion			
Credifin Banco SA	Portugal	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2008		IP	50,00%	50,00%
Credirama SPA	Italie	31/12/2010		IG	51,00%	38,25%
		31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	51,00%	38,25%
		31/12/2008		IP	50,00%	25,50%
Credisson Holding Ltd.	Chypre			IG	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Antilles Guyane	France			IG	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Océan Indien	France			IG	97,81%	97,81%
Direct Services	Bulgarie			IG	100,00%	100,00%
Domofinance SA	France	31/12/2010		IG	55,00%	55,00%
		31/12/2009	Prise de contrôle	IG	55,00%	55,00%
		31/12/2008		IP	55,00%	55,00%
Effico Iberia	Espagne			IG	100,00%	100,00%
Effico Portugal	Portugal			ME 1	100,00%	100,00%
Effico	France			IG	99,96%	99,96%
Eurocredito	Espagne			IG	100,00%	100,00%
Facet	France			IG	100,00%	100,00%
Fideicomiso Financiero Cetelem 1	Argentine	31/12/2010	Liquidation			
		31/12/2009	Création	IG	100,00%	100,00%
Fidem	France			IG	51,00%	51,00%
Fidexis	Belgique	31/12/2009	Fusion			
Fimestic Expansion SA	Espagne			IG	100,00%	100,00%
Findomestic Banca SPA	Italie	31/12/2010		IG	75,00%	75,00%
		31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	75,00%	75,00%
		31/12/2008		IP	50,00%	50,00%
Findomestic Banka a.d	Serbie	31/12/2010		IG	100,00%	75,00%
		31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	75,00%
		31/12/2008		IP	50,00%	50,00%

1- Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre		Méthode	% contrôle	% intérêt
KBC Pinto Systems	Belgique	31/12/2010	Cession			
		31/12/2009		ME	39,99%	39,99%
LaSer - Cofinoga (Groupe)	France			IP	50,00%	50,00%
Loisirs Finance	France			IG	51,00%	51,00%
Magyar Cetelem Bank Zrt.	Hongrie			IG	100,00%	100,00%
Monabanq	France	31/12/2010	Cession			
		31/12/2009		ME	34,00%	34,00%
Natixis Financement	France			ME	33,00%	33,00%
Norrsken Finance	France			IG	51,00%	51,00%
		31/12/2010		IG	100,00%	100,00%
Prestacomer SA de CV	Mexique	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2008		ME	100,00%	100,00%
Prêts et Services SAS	France			IG	99,00%	99,00%
Projeo	France			IG	51,00%	51,00%
Servicios Financieros Carrefour EFC	Espagne			ME	37,28%	39,94%
Société des Paiement Pass	France	31/12/2010		ME	39,17%	39,17%
		31/12/2009		ME	40,01%	40,01%
Submarino Finance Promotora de Credito Limitada	Brésil			IP	50,00%	50,00%
Sundaram Home Finance Ltd.	Inde			IP	49,90%	49,90%
TEB Tüketici Finansman AS	Turquie	31/12/2010	Acquisition	IG	80,00%	80,00%
UCB Ingatlanhitel RT	Hongrie			IG	100,00%	100,00%
UCB Suisse	Suisse			IG	100,00%	100,00%
Union de Creditos Inmobiliarios - UCI (Groupe)	Espagne			IP	40,00%	40,00%
Fonds Communs de Créances						
EMF IT-2008-1 SRL	Italie	31/12/2010	Cession			
		31/12/2009				
FCC Retail ABS Finance - Noria 2005	France	31/12/2010	Dissolution			
		31/12/2009		IG		
FCC Retail ABS Finance - Noria 2008	France			IG		
FCC Retail ABS Finance - Noria 2009	France	31/12/2010		IG		
		31/12/2009	Création	IG		
FCC Domos 2008	France			IG		
FCC Master Domos	France			IG		
FCC Master Domos 5	France			IG		
FCC U.C.I 5 -18	Espagne			IP		
FCC U.C.I 19	Espagne	31/12/2010		IP		
		31/12/2009	Création	IP		
Fundo de Investimento EM Direitos Creditorios BGN Life	Brésil			IG		
Fundo de Investimento EM Direitos Creditorios BGN Premium	Brésil			IG		
Phedina Hypotheken 2010 BV	Pays-Bas	31/12/2010	Création	IG		
UCB Service SRL	Italie	31/12/2010	Cession	IG		
		31/12/2009				
		31/12/2010		IG		
Viola Finanza SRL	Italie	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG		
		31/12/2008		IP		
1- Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif						

8.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

- Regroupements d'entreprises réalisés en 2009

Entreprise acquise	Pays	Pourcentage acquis	en millions d'euros							
			Prix d'acquisition	Ecart d'acquisition	Impact sur la trésorerie	Chiffres clé du bilan à la date d'acquisition				
						Actif		Passif		
Credifin Banco SA										
	Portugal	50%	148 ⁽²⁾	93 ⁽²⁾	(146) ⁽²⁾	Prêts à la clientèle	597	Dettes envers les établissements de crédit ⁽¹⁾	526	
Findomestic										
	Italie	25%	517 ⁽²⁾	348 ⁽²⁾	(404) ⁽²⁾	Prêts à la clientèle	10 421	Dettes envers les établissements de crédit	8 502	
								Dettes représentées par un titre	961	
								Dettes subordonnées	152	

(1) Dette essentiellement souscrite par BNP Paribas SA

(2) Donnée correspondant à la part complémentaire acquise

- Credifin Banco SA

Fin mai 2009, dans le cadre de l'opération Alliance, Banco Cetelem Portugal a acquis auprès du groupe LaSer la totalité des actions de la société Credifin Banco SA, conduisant ainsi à sa prise de contrôle par le Groupe BNP Paribas Personal Finance. Credifin Banco S.A. a été consolidée en intégration globale à compter de cette date. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas Personal Finance n'est pas significative sur l'exercice 2009.

- Findomestic

Le 10 décembre 2009, à la suite de l'autorisation reçue de la Banque d'Italie, BNP Paribas Personal Finance, filiale de BNP Paribas, a pris le contrôle de la société Findomestic en acquérant 25% d'actions complémentaires aux 50% déjà détenues. A compter de cette date, Findomestic est consolidée par intégration globale.

La contribution de Findomestic et ses filiales au compte de résultat de BNP Paribas Personal Finance, si l'acquisition avait eu lieu au 01/01/2009, aurait représenté 756 millions de produit net bancaire et 85 millions de résultat net avant impôt.

8.d RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES

Les autres parties liées au Groupe BNP Paribas Personal Finance sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les autres sociétés du Groupe BNP Paribas ainsi que les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel (exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels).

Les transactions opérées entre le Groupe BNP Paribas Personal Finance et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

RELATIONS ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE PERSONAL FINANCE ET AVEC LE GROUPE BNP PARIBAS

La liste des sociétés consolidées du Groupe BNP Paribas Personal Finance est présentée dans la note 8.b « Périmètre de consolidation ». Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux suivants les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation, et celles sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, mises en équivalence. Sont également reprises toutes les opérations réalisées avec les autres sociétés du Groupe BNP Paribas consolidées par intégration globale et proportionnelle.

- Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres entreprises consolidées dans le groupe BNP Paribas	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres entreprises consolidées dans le groupe BNP Paribas
ACTIF						
Prêts, avances et titres						
Comptes ordinaires	8	3	1 379	25	-	379
Prêts	8	2	9 436	50	-	9 321
Actifs divers	-	-	2 407	-	-	1 988
Total	16	5	13 222	75	-	11 688
PASSIF						
Dépôts						
Comptes ordinaires	-	-	456	-	-	180
Autres emprunts	-	-	76 540	-	-	70 913
Dettes représentées par un titre	-	-	311	1	-	222
Passifs divers	-	-	2 333	46	1	1 729
Total	-	-	79 640	47	1	73 044
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE						
Engagements de financement donnés			1 650	-	-	1 921
Total	-	-	1 650	-	-	1 921

- Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres entreprises consolidées dans le groupe BNP Paribas	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres entreprises consolidées dans le groupe BNP Paribas
Intérêts et produits assimilés	-	-	223	1	-	284
Intérêts et charges assimilés	-	-	(2 078)	-	-	(2 411)
Commissions (produits)	-	22	533	48	15	527
Commissions (charges)	(1)	-	(24)	(1)	-	(19)
Prestations de services rendues	1	-	(4)	-	-	(4)
Prestations de services reçues	-	-	(9)	-	(9)	(1)
Total	-	22	(1 359)	48	6	(1 624)

8.e ECHEANCIER PAR MATURETE

Le tableau qui suit présente les soldes au bilan des actifs et passifs financiers par date d'échéance contractuelle. L'échéance des actifs financiers évalués en valeur de marché par résultat et des passifs financiers en valeur de marché par résultat relevant du portefeuille de transaction est réputée « non déterminée » dans la mesure où ces instruments financiers sont destinés à être cédés ou remboursés avant la date de leur maturité contractuelle. Les actifs financiers à revenu variable disponibles à la vente, les instruments de dérivés de couverture, les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux et les dettes subordonnées perpétuelles sont également réputés à échéance « non déterminée ». Les provisions techniques des sociétés d'assurance, pour l'essentiel considérées comme des dépôts à vue, ne sont pas reprises dans ce tableau.

En millions d'euros 31 décembre 2010	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP		63						63
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	3							3
Instruments financiers dérivés de couverture	96							96
Actifs financiers disponibles à la vente	117		202	1 050	14	20	34	1 437
Prêts et créances sur établissements de crédit	12	1 951	1 937	891	1 187	6 369	981	13 328
Prêts et créances sur la clientèle		2 877	2 056	4 455	9 079	25 663	30 442	74 572
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	50							50
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			7	-	-	-	-	7
Actifs financiers par échéance	278	4 891	4 202	6 396	10 280	32 052	31 457	89 556
Banques centrales et CCP		-						-
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	27							27
Instruments financiers dérivés de couverture	163							163
Dettes envers les établissements de crédit		2 560	7 410	4 750	10 877	33 216	17 924	76 737
Dettes envers la clientèle		198	19	400	57	123	-	797
Dettes représentées par un titre			581	1 526	2 957	1 159	1 064	7 287
Dettes subordonnées	250		150	3	1	9	763	1 176
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-							-
Passifs financiers par échéance	440	2 758	8 160	6 679	13 892	34 507	19 751	86 187

En millions d'euros 31 décembre 2009	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP		76						76
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	2							2
Instruments financiers dérivés de couverture	96							96
Actifs financiers disponibles à la vente	105		512	408	15	849	342	2 231
Prêts et créances sur établissements de crédit	-	1 043	348	1 405	2 213	5 129	1 407	11 545
Prêts et créances sur la clientèle		3 042	2 420	4 762	10 933	25 293	29 509	75 959
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	66							66
Actifs financiers par échéance	269	4 161	3 280	6 575	13 161	31 271	31 258	89 975
Banques centrales et CCP		-						-
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	8							8
Instruments financiers dérivés de couverture	202							202
Dettes envers les établissements de crédit		2 029	4 741	6 301	15 142	34 032	13 936	76 181
Dettes envers la clientèle		118	255	296	21	118	-	808
Dettes représentées par un titre			1 259	1 909	2 050	1 559	1 472	8 249
Dettes subordonnées	256		-		4	167	798	1 225
Passifs financiers par échéance	466	2 147	6 255	8 506	17 217	35 876	16 206	86 673

Les engagements de financement et de garantie donnés qui s'élèvent respectivement à 34 855 millions d'euros et 1 717 millions d'euros au 31 décembre 2010 (34 468 millions d'euros et 859 millions d'euros au 31 décembre 2009) ont pour l'essentiel une date de tirage à vue.

8.f VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COUT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- Ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2010. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas Personal Finance.
- La plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités de BNP Paribas Personal Finance qui utilisent les instruments financiers correspondants.
- La réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente.
- Enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas Personal Finance.

En millions d'euros, au	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Valeur au bilan (1)	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan (1)	Valeur de marché estimée
ACTIFS FINANCIERS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	13 328	13 558	11 545	12 250
Prêts et créances sur la clientèle	74 572	74 678	75 959	75 848
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7	7	-	-
PASSIFS FINANCIERS				
Dettes envers les établissements de crédit	76 737	78 134	76 181	77 547
Dettes envers la clientèle	797	797	808	808
Dettes représentées par un titre	7 287	7 392	8 249	8 269
Dettes subordonnées	1 176	1 176	1 225	1 225

(1) La valeur au bilan n'inclut pas la réévaluation des portefeuilles d'instruments financiers faisant l'objet d'une relation de couverture de valeur, inscrite au 31 décembre 2010 dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » à l'actif pour 50 millions d'euros (66 millions d'euros au 31 décembre 2009)

La valeur de marché d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs au sein du Groupe BNP Paribas Personal Finance: lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts et les dettes, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La valeur de marché retenue pour les prêts et les dettes dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ou dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée.

8.g RELATIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Le montant global des rémunérations versées aux membres des organes de direction et d'administration s'élève à 2,003 millions d'euros pour l'exercice 2010, contre 2,395 millions d'euros pour l'exercice 2009.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES

BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Aux Actionnaires
BNP Paribas Personal Finance
1, boulevard Haussmann
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de BNP Paribas Personal Finance, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisionnement des risques de crédit

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 1.c et 5.f de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

Valorisation des instruments financiers

Votre société comptabilise des positions sur titres, sur instruments financiers dérivés et sur opérations de couverture. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable, à la détermination de la valorisation de ces positions et à la qualification comptable des opérations de couverture.

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

Votre société a procédé à un test de dépréciation des écarts d'acquisition affectés à l'ensemble homogène du métier services financiers – crédits aux particuliers, correspondant à un secteur unique d'activité (notes 1.b.4 et 5.l de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Regroupement d'entreprises

Votre société a procédé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 à une acquisition complémentaire de Findomestic et a finalisé au cours de l'exercice l'affectation du coût d'acquisition, par application de la méthode de l'acquisition prescrite par la norme IFRS 3 (notes 1.a, 1.b.4 et 8.c de l'annexe). Nous avons examiné, dans le contexte de cette acquisition, les modalités d'identification et de valorisation des actifs, passifs et passifs éventuels comptabilisés en date d'acquisition, ainsi que la détermination de l'écart d'acquisition positif définitif.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1.g et 7.b de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 08 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Mazars

Sylvie BOURGUIGNON

Guillaume POTEL

Anne VEAUTE

ETATS FINANCIERS
DE BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE SA

BNP Paribas Personal Finance

COMPTES SOCIAUX

- au 31 décembre 2010 -

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2010	106
BILAN AU 31 DECEMBRE 2010	107
1. PRINCIPES COMPTABLES	104
A) FAIT MARQUANT DE L'EXERCICE	104
B) CONVERSION DES OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVISES	104
C) OPERATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	104
D) OPERATIONS DE TITRISATION	105
E) TITRES	106
F) CREDIT BAIL, LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET LOCATION SIMPLE	106
G) IMMOBILISATIONS	107
H) CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	107
I) INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	107
J) AVANTAGES BENEFICIANT AU PERSONNEL	107
K) ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES	108
L) COÛT DU RISQUE	109
M) IMPOT SUR LES SOCIETES	109
2. NOTES SUR LE BILAN	109
A) OPÉRATIONS EN DEVISES	109
B) CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	109
C) OPERATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	110
D) CESSIONS DE CRÉANCES DANS LE CADRE DES OPÉRATIONS DE TITRISATION	110
E) TITRES	111
F) IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	112
G) AUTRES ACTIFS	113
H) COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF	113
I) DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	113
J) DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	113
K) AUTRES PASSIFS	114
L) COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF	114
M) PROVISIONS	114
N) DETTES SUBORDONNEES	115
O) CAPITAUX PROPRES	115

3. NOTES SUR LE HORS-BILAN	115
A) ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	115
B) ENGAGEMENTS DE GARANTIE	115
C) OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	116
4. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	116
A) INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS	116
B) REVENUS DE TITRES A REVENU VARIABLE	117
C) COMMISSIONS	117
D) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	117
E) CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	118
F) COUT DU RISQUE	119
G) GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	119
H) IMPOTS SUR LES SOCIÉTÉS	119
5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	119
6. AUTRES INFORMATIONS	120
A) INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES LIÉES ET AUX ENTREPRISES AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION	120
B) ACTIFS DONNES EN GARANTIE	120
C) EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL	120
D) DIRIGEANTS	120
E) IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE	120
F) AUTRES INFORMATIONS	121
G) INFORMATIONS SUR LES FILIALES, PARTICIPATIONS ET PARTS SOCIALES	121
H) INFORMATION SUR LE RAPPORT DE GESTION	124

Compte de résultat de BNP Paribas Personal Finance

au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)

	2010	2009
Intérêts et produits assimilés	1 463 347	1 792 885
Intérêts et charges assimilés	825 199	1 087 485
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	743	1 275
Charges sur opérations de crédit bail et assimilés	59	292
Produits sur opérations de location simple	-	-
Charges sur opérations de location simple	-	-
Revenus des titres à revenu variable	208 906	260 090
Commissions (produits)	54 266	83 490
Commissions (charges)	15 987	18 348
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	11 972	(2 719)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	(4 403)	(9 022)
Autres produits d'exploitation bancaire	512 633	501 491
Autres charges d'exploitation bancaire	5 287	5 534
PRODUIT NET BANCAIRE	1 400 934	1 515 831
Charges générales d'exploitation	849 117	862 880
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	37 668	38 097
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	514 149	614 854
Coût du risque	252 631	241 857
RESULTAT D'EXPLOITATION	261 518	372 997
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(145 480)	(44 746)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	116 038	328 251
Résultat exceptionnel	-	-
Impôt sur les bénéfices	(41 647)	(57 427)
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées	1 864	1 720
RESULTAT NET	76 256	272 544

Bilan de BNP Paribas Personal Finance

au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)

ACTIF	2010	2009
Caisse, Banques centrales, CCP	320	175
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit	10 069 201	9 360 989
Opérations avec la clientèle	21 255 374	20 342 636
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 357 391	7 558 061
Actions et autres titres à revenu variable	25 933	21 582
Participations et autres titres détenus à long terme	614 675	593 597
Parts dans les entreprises liées	3 990 213	4 021 665
Crédit bail et location avec option d'achat	1 821	2 503
Location simple	92	17
Immobilisations incorporelles	639 988	638 359
Immobilisations corporelles	74 336	77 750
Autres actifs	328 730	294 865
Comptes de régularisation	298 197	420 486
Total de l'actif	44 656 271	43 332 687
HORS BILAN	2010	2009
Engagements donnés		
- Engagements de financement	5 638 578	5 646 684
- Engagements de garantie	5 307 272	6 260 866
PASSIF	2010	2009
Banques centrales, CCP	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	35 292 779	34 134 497
Opérations avec la clientèle	159 519	142 097
Dettes représentées par un titre	2 415 476	2 257 165
Autres passifs	312 670	347 360
Comptes de régularisation	440 860	367 487
Provisions	53 481	57 603
Dettes subordonnées	799 673	799 706
Fonds pour risques bancaires généraux	16 769	16 769
Capitaux propres hors FRBG	5 165 044	5 210 003
- Capital souscrit	453 226	453 226
- Primes d'émission	2 529 262	2 529 262
- Réserves	288 944	287 327
- Ecart de réévaluation	-	-
- Provisions réglementées et subventions d'investissement	16 053	17 917
- Report à nouveau	1 801 304	1 649 727
- Résultat de l'exercice	76 256	272 544
Total du passif	44 656 271	43 332 687
HORS BILAN	2010	2009
Engagements reçus		
- Engagements de financement	3 055 040	1 702 385
- Engagements de garantie	2 055 274	2 167 174

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes sociaux de BNP Paribas Personal Finance sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.

A) FAIT MARQUANT DE L'EXERCICE

L'application à compter du 1er janvier 2010 du règlement n°2009-03 du 3 décembre 2009 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours, a conduit BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE à enregistrer de manière étalée sur la durée vie des contrats, les commissions réglées aux intermédiaires qui transmettent les demandes de la clientèle, et certaines commissions reçues. En conséquence, ces opérations précédemment classées en « charges générales d'exploitation », en « commissions » et en « Comptes de régularisation » sont dorénavant enregistrées en « intérêts et produits assimilés » et « créances à la clientèle ».

L'impact au 1er janvier de ce changement de méthode net d'impôts différés se traduit dans les comptes de l'exercice 2010, par une augmentation des capitaux propres de 151 292 milliers d'euros.

B) CONVERSION DES OPERATIONS LIBELLEES EN DEVISES

Ces opérations suivent les règles édictées par le règlement du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière n° 89.01 relatif à la comptabilisation des opérations en devises (modifié par les règlements n°90-01, 95-04 et 2000-02).

Tous les éléments d'actif, de passif et de hors – bilan exprimés en devises sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les produits et charges sont convertis en euros au cours du jour de l'opération.

Les écarts de change résultant de la conversion des titres de participation et de filiales en devises, financés en euros, sont inscrits dans des comptes d'écart de conversion rattachés aux comptes de bilan enregistrant les titres.

L'écart de change résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères est enregistré dans les comptes de régularisation.

Les autres gains ou pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés en fin de période au compte de résultat et constituent le résultat de change.

C) OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Les créances à la clientèle sont comptabilisées en application du règlement du Comité de Réglementation Comptable n°2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit (modifié par les règlements n°2005-03 et 2007-06).

Les montants des créances sur la clientèle incluent les encours douteux nets des dépréciations.

Il est distingué les différentes catégories d'encours suivantes :

- Les encours sains se composent des crédits n'ayant pas d'incident de paiement notable dans le paiement des échéances de capital et d'intérêt.
- Les encours restructurés constituent une sous-catégorie des encours sains et se composent des créances ayant fait l'objet d'une renégociation liée à la situation financière du débiteur.
- Les encours douteux se composent des échéances impayées et du capital restant dû des crédits ayant un impayé de plus de trois mois, de plus de six mois en matière immobilière, ou qui sont en attente d'un plan de rééchelonnement. La classification en encours douteux d'une

créance entraîne par contagion, le déclassement dans cette même catégorie de l'ensemble des encours relatif au débiteur.

- Les encours douteux compromis se composent des échéances impayées et du capital restant dû des crédits classés en douteux depuis plus d'un an, des créances contentieuses, des dossiers ayant fait l'objet d'un rééchelonnement ou d'une restructuration qui présentent au moins un impayé ainsi que des dossiers en attente d'un plan de rééchelonnement notamment dans le cadre de la loi sur le surendettement des particuliers depuis plus d'un an.
- Pour les encours relatifs à l'immobilier, sont considérées comme douteuses compromises, les créances classées en douteux depuis plus d'un an, pour lesquelles un défaut de paiement a été constaté et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

Une créance est passée en perte lorsqu'elle est jugée irrécouvrable.

Des dépréciations sur base individuelle et collective sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée au niveau individuel ou au niveau d'un portefeuille.

Constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés, la connaissance ou l'observation de toutes autres difficultés financières significatives de la contrepartie, les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des flux futurs estimés recouvrables sur la base d'une approche statistique du risque ou au niveau de chaque dossier en tenant compte des éventuelles garanties.

Lorsqu'intervient la restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières de l'emprunteur, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart, en valeur actualisée, entre les nouvelles conditions de rémunération et les conditions initiales de rémunération de ladite créance. Les décotes constituées à la restructuration sont comptabilisées en déduction de l'actif. Elles sont reprises en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions et de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables, les récupérations sur créances amorties et les constitutions de décotes calculées sur les créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « coût du risque ».

L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées et la reprise des effets d'actualisation figurent au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

D) OPERATIONS DE TITRISATION

BNP Paribas Personal Finance procède à des opérations de titrisation par le biais de fonds communs de créances classiques et de fonds communs de titrisation rechargeables ou à compartiments.

Le montant des crédits figurant au bilan se trouve réduit des créances cédées dans le cadre de ces opérations.

Une réserve constituée au sein du fonds est soit prélevée sur l'excédent des flux des premiers mois, soit appelée à la création du fonds. Elle est utilisée comme garantie des parts prioritaires ou spécifiques émises par le fonds.

E) TITRES

Selon les dispositions du règlement CRC 2005-01, les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de placement, titres d'investissement, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les titres de placement, acquis avec un objectif de détention supérieure à 6 mois, sans que cet objectif implique une conservation jusqu'à l'échéance, sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition et de leur prix de marché.

Conformément à la réglementation, les parts spécifiques émises par les fonds communs de créances qui supportent par priorité les risques de défaillance des débiteurs de créances constituant ces fonds entrent dans cette catégorie.

Les titres d'investissement correspondent aux titres acquis en vue d'une détention durable et en principe jusqu'à leur échéance, et pour lesquels il existe un financement par des ressources à caractère permanent et durablement affectés, ou une couverture de risque de taux. Ces titres sont enregistrés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition. La surcote ou la décote constatée à l'achat est amortie sur la durée de vie résiduelle du titre. Les moins-values latentes éventuelles sur ces titres ne font pas l'objet de dépréciation, sans préjudice de celle à constituer s'il existe un risque de défaillance de l'émetteur.

Les autres titres détenus à long terme sont des actions et valeurs assimilées que la société entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées, inscrits ou non à la cote officielle, sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de l'écart constaté.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de provisions sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

F) CREDIT BAIL, LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET LOCATION SIMPLE

Il s'agit des immobilisations nettes d'amortissements et des loyers impayés nets des dépréciations. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur brute de l'encours et la valeur actualisée au taux de rendement interne des flux futurs estimés recouvrables sur la base d'une approche statistique du risque.

L'encours douteux des opérations de crédit bail, de location avec option d'achat et de location longue durée comprend les échéances impayées des dossiers présentant au moins un loyer impayé depuis plus de trois mois. Des délais de déclassement plus courts peuvent être retenus, notamment pour les créances rendues exigibles ou dépréciées.

Les encours douteux compromis qui constituent une sous-catégorie des encours douteux se composent des créances contentieuses et les loyers impayés des dossiers classés en douteux depuis plus d'un an.

Les durées d'amortissement pratiquées sur les principales catégories de matériels financés sont :

- 4 ans pour les automobiles, deux-roues et camping-cars,
- 5 ans pour les caravanes,
- de 5 à 10 ans pour les bateaux.

BNP Paribas Personal Finance suit les préconisations du communiqué du CNC du 6 décembre 2005 ainsi que de l'avis 2006C du 4 octobre 2006 du Comité d'urgence, relatifs aux modalités d'amortissement des immobilisations faisant l'objet d'opérations de crédit bail ou de location avec option d'achat et assimilées prévues aux articles 313-7 et 313-1 du code monétaire et financier.

G) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

En application du règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments, chacun de ces composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour l'immeuble d'exploitation.

Les durées d'amortissement pour l'immeuble sont les suivantes :

- 60 ans pour le gros œuvre
- 30 ans pour les façades
- 20 ans pour les installations générales
- 10 ans pour les agencements

Les autres immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire ou le mode dégressif pour le matériel informatique.

Les durées d'amortissement retenues sont de :

- 3 ou 8 ans pour les logiciels
- 8 ans à 10 ans pour les agencements et installations
- 10 ans pour le mobilier
- 3 à 5 ans pour les autres immobilisations corporelles.

H) CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les créances et dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur nature : créances et dettes à vue ou à terme. Les intérêts courus sur ces créances et ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les créances et les dettes rattachées.

I) INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

Les opérations sur instruments financiers à terme sont constituées pour l'essentiel de contrats d'échange de taux d'intérêt, de garanties de taux, d'opérations de change à terme.

En application du règlement 90-15 du Comité de la Réglementation Bancaire les contrats d'échange de taux d'intérêt ont été classés parmi les opérations visant à couvrir de manière identifiée dès l'origine le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes ou permettant de couvrir et de gérer le risque global de taux.

Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont enregistrés soit en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges des éléments couverts soit prorata temporis.

J) AVANTAGES BENEFICIAIRE AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel de BNP Paribas Personal Finance sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement. Pour cette catégorie, l'entreprise comptabilise une charge

lorsqu'elle a bénéficié des services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- les avantages à long terme qui désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, et qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ces opérations sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué.
- les indemnités de fin de contrat de travail qui résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité.
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière.

Conformément aux principes généralement admis, BNP Paribas Personal Finance distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise. Ces engagements font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

La valeur des actifs de couverture éventuels est déduite du montant de l'engagement provisionné. La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels.

La méthodologie dite « du corridor » est utilisée pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat de façon étalée dans le temps jusqu'à l'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

Les charges liées aux plans de départ en préretraite font l'objet de provisions au titre des personnels en activité susceptibles d'en bénéficier.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

K) ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les produits et charges d'exploitation bancaire sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis à l'exception des frais d'émission des emprunts obligataires qui sont appréhendés immédiatement en résultat.

L) COUT DU RISQUE

La rubrique « coût du risque » comprend les charges résultant de la manifestation de risques de contrepartie.

M) IMPOT SUR LES SOCIETES

En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 % auquel s'ajoute la contribution sociale de 3,3% qui a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1^{er} Janvier 2000.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

Lorsque la période sur laquelle les produits et charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP Paribas Personal Finance comptabilise un impôt différé.

Cet impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès que ces derniers ont été votés.

Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte s'il y a lieu de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

2. NOTES SUR LE BILAN

A) OPERATIONS EN DEVISES

La contre-valeur en euros des opérations en devises hors union monétaire est de :

En milliers d'euros	2010	2009
Actif	1 918 742	1 679 884
Passif	921 472	712 540

Ces opérations concernent principalement les titres de participation et d'entreprises liées, les créances à la clientèle et le refinancement correspondant.

B) CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Ces créances se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2010	2009
Comptes à vue	317 283	300 914
Comptes et prêts au jour le jour	0	0
Prêts subordonnés	226 723	215 718
Comptes et prêts à terme	9 464 149	8 786 001
Créances rattachées	61 046	58 356
Total	10 069 201	9 360 989

Echéancier au 31 décembre 2010 (hors créances rattachées, en milliers d'euros)

Durées restant à courir	Total bilan	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans
Total	10 008 155	2 217 621	1 614 243	5 217 288	959 003

C) OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Ces opérations se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Autres concours à la clientèle	Comptes ordinaires débiteurs	Total 2010	Total 2009
Encours sains <i>dont encours restructurés</i>	20 516 593 662 237	19 902	20 536 495 662 237	19 716 463 646 686
Encours douteux <i>dont encours douteux compromis</i>	1 778 960 1 439 409		1 778 960 1 439 409	1 662 513 1 306 440
Encours total brut	22 295 553	19 902	22 315 455	21 378 976
Dépréciation des encours	(971 069)		(971 069)	(964 215)
Encours nets	21 324 484	19 902	21 344 386	20 414 761
Créances rattachées	70 472	0	70 472	75 363
Encours totaux	21 394 956	19 902	21 414 858	20 490 124
Décote sur crédits restructurés (1)	(159 484)		(159 484)	(147 488)
Encours totaux nets des décotes	21 235 472	19 902	21 255 374	20 342 636

(1) Au 31/12/2010, le montant de la décote sur les crédits restructurés douteux est de 39 917 milliers d'euros

La dépréciation des encours douteux compromis s'élève à 836 634 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

L'incidence sur les encours des opérations de titrisation est décrite en note D ci-après.

Echéancier des encours sains au 31 décembre 2010 (hors créances rattachées, en milliers d'euros)

Durées restant à courir	Total bilan	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans
Total	20 416 929	618 459	1 542 676	6 316 807	11 938 987

Les créances sur la clientèle éligibles au refinancement de la Banque Centrale s'élèvent à 2 769 millions d'euros en 2010. Ce montant exclut les créances données en garantie (note 6.B).

D) CESSIONS DE CREANCES DANS LE CADRE DES OPERATIONS DE TITRISATION

En milliers d'euros	Date de création du fonds	Montant cédé à l'origine	Cessions complémentaires de l'exercice	Cessions complémentaires depuis l'origine	Capital restant dû	Boni au 31/12/10
- <i>Domos 5</i>	févr-99	1 000 019		123 597	46 714	195
- <i>Master Domos</i>	nov-99	1 525 010		286 485	331 032	943
- <i>Domos 2008</i>	dec-08	2 650 120			1 995 559	17 775
RETAIL ABS FINANCE						
- <i>compartiment Noria 2005</i>	nov-05	1 500 006		1 150 685	0	0
- <i>compartiment Noria 2008</i>	mai-08	3 400 016	1 370 006	3 323 876	2 651 870	5 944
- <i>compartiment Noria 2009</i>	oct-09	1 050 010	390 004	390 004	970 371	3 071

En 2010, BNP Paribas Personal Finance a procédé à la liquidation du compartiment Noria 2005 du fonds Retail ABS Finance.

E) TITRES

Analyse du portefeuille titres par activité (hors participations, activité de portefeuille et parts dans les entreprises liées).

Aucun transfert entre catégories de portefeuille n'est intervenu au cours de l'exercice 2010.

En milliers d'euros	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL 2010	TOTAL 2009
Classement au Bilan				
Portefeuille de placement	7 351 619	50	7 351 669	7 462 773
Portefeuille d'investissement	0		0	90 000
Créances rattachées	5 772	25 883	31 655	26 869
Total	7 357 391	25 933	7 383 324	7 579 643

Le portefeuille d'investissement est au 31/12/2010 à néant suite à la liquidation des parts B de Noria 2005 pour 90 millions d'euros.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Echéancier des obligations et autres titres à revenu fixe au 31 décembre 2010 (hors créances rattachées, en milliers d'euros)

Durées restant à courir	Total bilan	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans
Total	7 351 619			3 998 350	3 353 269

Actions et autres titres à revenu variable

Ce poste correspond aux parts spécifiques des fonds communs de créances destinées à supporter par priorité les risques de défaillance des débiteurs. La valeur actuelle de ces parts, tenant compte du risque de défaillance prévisible des débiteurs et mesurée au taux d'actualisation en vigueur lors de l'émission se trouve supérieure à la valeur comptable de souscription.

Participations, autres titres détenus à long terme, et parts dans les entreprises liées :

En milliers d'euros	Valeur nette au 31 décembre 2010	dont titres cotés	dont titres non cotés	dont parts dans des établissements de crédit
Classement au bilan				
Parts dans entreprises liées	3 990 213		3 990 213	3 265 558
Participations et autres titres détenus à long terme	614 675	2	614 673	388 144
Total	4 604 888	2	4 604 886	3 653 702

La liste des filiales, participations et sociétés dont BNP Paribas Personal Finance est associé indéfiniment responsable figure dans le point F de la rubrique "Autres Informations".

L'évolution des titres de participation, activité de portefeuille et parts dans les entreprises liées au cours de l'exercice est présentée ci-après :

En milliers d'euros	Total	Parts dans les entreprises liées	Participations et autres titres détenus à long terme
Valeur brute au 31 décembre 2009	4 773 255	4 174 398	598 858
Acquisitions de l'exercice	216 309	189 419	26 890
Cessions de l'exercice	(84 034)	(77 296)	(6 738)
Autres mouvements	7 097	6 161	936
Valeur brute au 31 décembre 2010	4 912 627	4 292 680	619 946
Dépréciations au 31 décembre 2009	157 993	152 732	5 261
Dotations de l'exercice	167 617	167 603	14
Reprises de l'exercice	(19 568)	(19 564)	(4)
Autres mouvements	1 696	1 696	0
Dépréciations au 31 décembre 2010	307 738	302 467	5 271
Valeur nette au 31 décembre 2009	4 615 262	4 021 665	593 597
Valeur nette au 31 décembre 2010	4 604 888	3 990 213	614 675

L'augmentation nette du poste « Parts dans les entreprises liées » provient essentiellement :

- des augmentations de capital des sociétés Cetelem Benelux, COMMERZ FINANZ GMBH, PF Mexique, TEB Tuketici Finansman AS.
- de l'acquisition des titres de la société TEB Tuketici Finansman AS.
- de la cession des titres des sociétés Cetelem Asia et BNPP PF SPA Italie.

La variation du poste Participations et autres titres détenus à long terme provient principalement :

- des augmentations de capital des sociétés S2P, Axa Banque Financement.
- de la cession des titres de la société Monabanq.

Les dotations pour dépréciations des titres s'appliquent à des filiales lorsque, pour des raisons variées (économie perturbée, environnement social et monétaire difficile, arrêt d'activité...), il est constaté un écart significatif entre l'actif net et la valeur des titres dans le portefeuille au 31 décembre 2010. Elles concernent aussi les sociétés dont l'arrêt est décidé.

Le poste « autres mouvements » correspond pour l'essentiel aux écarts de conversions sur titres constatés à la clôture de l'exercice.

F) IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En milliers d'euros	Total	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles
Valeur nette au 31 décembre 2009	716 109	77 750	638 359
Acquisitions de l'exercice	50 502	310	50 191
Cessions de l'exercice	(18 002)	(3 599)	(14 403)
Autres mouvements	(11 309)	(7 677)	(3 632)
Variation nette des amortissements	(22 976)	7 551	(30 526)
Valeur nette au 31 décembre 2010	714 325	74 336	639 988

Le poste « autres mouvements » est constitué principalement des extractions, mises au rebut et reprises d'amortissements correspondants.

G) AUTRES ACTIFS

En milliers d'euros	2010	2009
Etat impôts et taxes	10 391	1 837
Avances permanentes aux GIE	32 201	29 521
Autres débiteurs	286 138	263 507
Total	328 730	294 865

H) COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

En milliers d'euros	2010	2009
Valeurs à l'encaissement	38 289	30 349
Charges à répartir	6 534	7 333
Charges payées d'avance	6 025	5 321
Produits à recevoir	83 801	116 608
Impôts différés	143 739	231 951
Autres	19 809	28 926
Total	298 197	420 486

La diminution du solde net des impôts différés au 31 décembre 2010, s'explique par le reclassement des impôts différés passif précédemment enregistrés dans le poste « provisions » (note M), et par l'enregistrement d'un impôt différé passif sur le retraitement des commissions à l'ouverture de l'exercice (note 1 L).

I) DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Ce poste se décompose de la façon suivante :

En milliers d'euros	2010	2009
Comptes à vue	279 519	188 436
Comptes et emprunts au jour le jour	1 696 480	1 353 360
Comptes et emprunts à échéance	32 483 338	32 174 842
Titres donnés en pension livrée	729 923	284 714
Dettes rattachées	103 519	133 145
Total dettes envers les établissements de crédit	35 292 779	34 134 497

Echéancier au 31 décembre 2010 (hors dettes rattachées, en milliers d'euros)

Durées restant à courir	Total bilan	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans
Total	35 189 260	5 768 763	4 688 320	14 590 591	10 141 586

J) DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

En milliers d'euros	2010	2009
Titres de créances négociables	2 177 000	2 020 000
Emprunts obligataires	228 674	228 674
Dettes rattachées	9 803	8 491
Total " dettes représentées par un titre "	2 415 476	2 257 165

Echéancier au 31 décembre 2010 (hors dettes rattachées, en milliers d'euros)

Durées restant à courir	Total bilan	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans
Total	2 405 674	377 500	1 799 500	228 674	

K) AUTRES PASSIFS

En milliers d'euros	2010	2009
État Impôts et Taxes	2 766	3 698
Dépôts de garantie	476	591
Autres créiteurs divers	309 428	343 071
Total	312 670	347 360

L) COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

En milliers d'euros	2010	2009
Charges à payer	198 778	176 544
Produits perçus d'avance	58 302	75 783
Autres	183 780	115 160
Total	440 860	367 487

Les charges à payer sont principalement constituées de charges générales d'exploitation. En 2009, les produits perçus d'avance sont notamment constitués de l'étalement de frais de dossiers et d'intérêts perçus lors du financement de certains crédits clientèle pour 25 642 milliers d'euros. Au 31 décembre 2010, le solde des commissions à étaler a été classé dans la rubrique « Opérations avec la clientèle » conformément au règlement n°2009-03 du 3 décembre 2009 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un crédit.

Les autres comptes de régularisations se composent pour 168 837 milliers d'euros des soldes créditeurs de la clientèle résultant de sommes en instance d'imputation.

M) PROVISIONS

En milliers d'euros	31 décembre 2009	Dotations	Reprises	Autres variations	31 décembre 2010
Provisions pour engagements sociaux	15 800	6 014	(5 324)	0	16 490
Provisions pour impôts différés	6 790	0	0	(6 790)	0
Autres provisions	35 013	18 089	(15 835)	(277)	36 991
Total	57 603	24 103	(21 159)	(7 067)	53 481

Les provisions pour impôts différés (impôts différés passifs) font dorénavant l'objet d'une compensation avec les impôts différés actifs, présentes en net dans la rubrique « Compte de régularisation actif » (note H).

Le poste « autres provisions » comprend essentiellement, des provisions constituées dans le cadre de campagnes commerciales (6 404 milliers d'euros), des provisions au titre de garanties de participation en risque, des provisions au titre des différents plans de restructuration de la société et la provision pour report chômage.

N) DETTES SUBORDONNEES

Les dettes subordonnées sont constituées d'un emprunt à durée indéterminée pour un montant de 250 000 milliers d'euros et de onze emprunts à durée déterminée. Ces derniers sont échéancés de la manière suivante :

Année d'échéance	Total	2015	2030	2033	2035	2036	2041	2042	2043	2045
Total	549 530	500 000	2 286	4 709	6 251	3 057	6 375	5 175	10 877	10 800

O) CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	31 décembre 2009	Affectation du résultat de l'exercice 2009	Autres variations	Résultat 2010	31 décembre 2010
Capital	453 226				453 226
Primes d'émission	2 529 262				2 529 262
Réserve légale	45 323				45 323
Réserve de réévaluation	24				24
Autres réserves	241 980	1 618			243 598
Provisions réglementées, subvention d'investissement	17 917		(1 864)		16 053
Report à nouveau	1 649 727	285	151 292		1 801 304
Résultat	272 544	(272 544)		76 256	76 256
Total	5 210 003	(270 641)	149 427	76 256	5 165 044

L'impact au 1er janvier du changement de méthode, suite à l'application du règlement n°2009-03 du 3 décembre 2009 relatif à la comptabilisation des commissions reçues ou versées à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours de manière étalée sur la durée vie des contrats, est de 151 292 milliers d'euros net d'impôts.

L'assemblée générale du 6 mai 2010 a décidé la distribution d'un dividende pour 270 641 milliers d'euro.

3. NOTES SUR LE HORS-BILAN

A) ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement donnés sont relatifs aux crédits accordés à la clientèle non encore financés. Les engagements de financement reçus correspondent principalement à des lignes de refinancement accordées par BNP Paribas pour un montant de 2 650 millions d'euros en 2010.

B) ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Les engagements de garantie donnés concernent essentiellement les garanties que BNP Paribas Personal Finance accorde pour couvrir le risque de défaillance de ses filiales lorsque ces dernières empruntent auprès de banques, et des garanties accordées à des filiales du groupe BNPP.

C) OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les opérations sur instruments financiers à terme figurant au hors bilan sont engagées dans le cadre de la couverture des fluctuations de taux et de change. Les montants notionnels des divers instruments financiers utilisés sont présentés ci-après :

En milliers d'euros	2010	2009
Opérations fermes de gré à gré	9 526 271	9 243 419
➤ Swaps de taux	9 526 271	9 243 419
Opérations de change à terme	768	3 264
Total des opérations sur instruments financiers à terme	9 527 039	9 246 683

La valeur de marché de la position nette des opérations fermes est évaluée à 7 658 milliers d'euros pour 2010.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

A) INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES

Intérêts et produits assimilés	2010	2009
En milliers d'euros		
Opérations avec les établissements de crédit	399 248	422 822
Opérations avec la clientèle	980 791	1 255 576
Intérêts sur obligations et autres titres à revenu fixe	83 308	114 487
Total	1 463 347	1 792 885

Le poste « intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle » inclut l'étalement de la décote sur créances saines restructurées (30 675 milliers d'euros en 2010 contre 29 112 milliers d'euros en 2009) et la reprise de l'effet d'actualisation des dépréciations (44 935 milliers d'euros en 2010 contre 40 986 milliers d'euros en 2009).

L'application du règlement n°2009-03 conduit à diminuer en 2010 le poste « Opérations avec la clientèle » pour un montant de 48 597 milliers d'euros.

Intérêts et charges assimilées	2010	2009
En milliers d'euros		
Opérations avec les établissements de crédit	795 098	1 041 015
Obligations et titres à revenu fixe	29 976	45 549
Opérations avec la clientèle	125	921
Total	825 199	1 087 485

B) REVENUS DE TITRES A REVENU VARIABLE

En milliers d'euros	2010	2009
Actions et autres titres à revenu variable	56 580	29 823
Participations	27 109	115 744
Parts dans les entreprises liées	125 217	114 523
Total	208 906	260 090

Le poste "Actions et autres titres à revenu variable " se décompose de la façon suivante :

- intérêts des parts résiduelles des Fonds communs de créances pour 55 145 milliers d'euros,
- produits à recevoir relatifs aux prêts subordonnés de l'Union de Creditos Inmobiliarios (UCI) pour 1 434 milliers d'euros.

C) COMMISSIONS

Charges

Les commissions enregistrées en charges ont été versées à des banques et des établissements de crédit et concernent principalement des commissions sur encaissement de valeurs.

Produits

En milliers d'euros	2010	2009
Opérations avec la clientèle	37 693	63 936
Prestations de services pour compte de tiers	16 573	19 554
Total	54 266	83 490

L'application du règlement n°2009-03 en 2010 conduit à diminuer le poste « Opérations avec la clientèle » pour un montant de 27 916 milliers d'euros.

D) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

Sont notamment enregistrées dans ce poste :

- les ristournes et commissions diverses rétrocédées par les compagnies d'assurance qui participent à la couverture des risques liés aux opérations de crédit,
- les commissions provenant du placement auprès de la clientèle de produits d'assurance vie, de capitalisation et d'assistance,
- les quotes-parts de résultats de sociétés en participation et des sociétés en nom collectif dont la société est membre.

Les encours de crédits gérés dans des sociétés en participation dont BNP Paribas Personal Finance est membre, et qui ne figurent pas à son propre bilan, ont évolué de la manière suivante :

En milliers d'euros	2010	2009
- SEP avec des partenaires du monde de la distribution	4 153 021	4 046 128
- SEP avec des partenaires du monde financier	13 026 144	12 109 672
Total	17 179 165	16 155 800

BNP Paribas Personal Finance s'est associé avec des partenaires dans le cadre de sociétés en participation. A ce titre, la société perçoit de celles-ci des produits qui rémunèrent ses apports aux opérations de crédit communes sous forme de quotes-parts de résultat. En contrepartie, elle enregistre directement dans ses comptes, sans passer par les résultats des sociétés en participation, les charges qui lui incombent au titre de la réalisation des apports.

Les encours gérés peuvent être portés, selon les cas, soit au bilan d'un autre associé de la société en participation ayant le statut d'établissement financier, celui-ci pouvant être une société détenue conjointement par BNP Paribas Personal Finance et son partenaire, soit directement au bilan de BNP Paribas Personal Finance.

Les produits dégagés par les opérations de crédit communes, c'est à dire la quote-part de résultat lui revenant, sont inclus dans les " Autres produits d'exploitation bancaire ".

Depuis le 1^{er} janvier 2010, l'ensemble des comptes de charges et de produits des sociétés en participation dont les encours sont portés par BNP Paribas Personal Finance sont repris dans son compte de résultat.

E) CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	2010	2009
Salaires et traitements	205 371	200 014
Charges sociales	82 766	80 984
Charges fiscales	24 783	22 136
Charges de retraites	18 391	16 680
Participation	10 006	4 608
Intéressement	16 220	17 477
Dotations et reprises de provisions sur engagements sociaux	2 552	(37 706)
Charges de personnel	360 089	304 193
Impôts et taxes	23 239	16 222
Autres charges générales d'exploitation	465 789	542 465
Total	849 117	862 880

L'application du règlement n°2009-03 conduit à diminuer en 2010 le poste « Autres charges générales d'exploitation » pour un montant de 76 441 milliers d'euros.

F) COUT DU RISQUE

Le coût du risque se détaille ainsi :

En milliers d'euros	2010	2009
Dotations sur dépréciations	423 324	310 267
Créances passées en perte sur l'exercice	262 047	288 367
Reprises sur dépréciations	(410 621)	(338 305)
Récupérations sur créances amorties	(22 119)	(18 472)
Charge du risque sur opérations de crédit	252 631	241 857

G) GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

En milliers d'euros	Parts dans les entreprises liées	Participations	Autres	Gains ou Pertes sur actifs immobilisés de l'exercice 2010	Gains ou Pertes sur actifs immobilisés de l'exercice 2009
- Plus-values et reprises	5 688	20 762	4	26 454	5 555
- Moins-values et dotations	(167 635)	(4 285)	(14)	(171 934)	(50 301)
Solde	(161 947)	16 477	(10)	(145 480)	(44 746)

En 2010, le poste « Plus values et reprises » enregistre essentiellement la plus value nette réalisée lors de la cession des entités MONABANQ et BNPP PF SPA.

Le poste « Moins values et dotations » comprend principalement les dépréciations et provisions constituées sur les titres des sociétés CETELEM AMERICA, CETELEM MEXICO, UCB SUISSE, CETELEM IFN, CETELEM BENELUX et la moins value sur le titre CETELEM ASIA.

H) IMPOTS SUR LES SOCIETES

La société est membre du groupe d'intégration fiscale dont BNP Paribas est la société-mère.

Le poste « Impôt sur les sociétés » se décompose comme suit :

En milliers d'euros	2010	2009
Impôts sur le résultat	39 667	96 741
Impôts différés	1 980	(39 314)
Total	41 647	57 427

5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement n'est à signaler.

6. AUTRES INFORMATIONS

A) INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES LIEES ET AUX ENTREPRISES AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION

En milliers d'euros	Sociétés liées	Sociétés avec lien de participation
ACTIF		
Créances sur les établissements de crédit	9 924 968	88 556
Concours bancaires à la clientèle	376 524	
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 606 996	750 395
PASSIF		
Dettes subordonnées	799 530	
Dettes envers les établissements de crédit	34 533 646	325
Comptes créditeurs de la clientèle	112 507	
HORS BILAN		
Engagements donnés en faveur d'établissements de crédit	4 982 203	115
Engagements reçus d'établissements de crédit	3 178 958	

Sont considérées comme entreprises liées toutes les entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans les comptes consolidés de BNP Paribas.

B) ACTIFS DONNES EN GARANTIE

Le montant des crédits immobiliers donnés en garantie dans le cadre de contrats de garantie financière s'élève à 4 080 millions d'euros.

C) EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL

Les effectifs moyens permanents en 2010 se décomposent comme suit :

Techniciens de la banque	Cadres	Total
2.543	2.211	4.754

D) DIRIGEANTS

Le montant global des rémunérations versées aux membres des organes de direction et d'administration, s'est élevé en 2010 à 2 003 milliers d'euros contre 2 395 milliers d'euros en 2009.

E) IDENTIFICATION DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

BNP Paribas Personal Finance est consolidée par intégration globale dans les comptes de BNP Paribas ayant son siège 16 Boulevard des Italiens 75009 Paris.

F) AUTRES INFORMATIONS

L'application des dispositions du règlement de l'ANC N°2010-04 n'a pas d'incidence significative sur l'information financière présentée.

G) INFORMATIONS SUR LES FILIALES, PARTICIPATIONS ET PARTS SOCIALES

Filiales et participations dont la valeur nette excède 1 % du capital de BNP Paribas Personal Finance

En milliers de devises	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en % du capital	Résultats du dernier exercice clos
Renseignements détaillés					
Filiales (détentions supérieures à 50%)					
• Accea Finance (*) <i>1 boulevard Haussmann, 75009 Paris</i>	EUR	21 500	1 362	100,00%	343
• CMV Médiforce <i>1 boulevard Haussmann, 75009 Paris</i>	EUR	7 568	24 518	80,00%	9 427
• Cofica Bail <i>1 boulevard Haussmann, 75009 Paris</i>	EUR	12 800	31 372	100,00%	9 032
• Crédit Moderne Antilles-Guyane <i>Immeuble Houele, rue Ferdinand Forest prolongée. Z.I. Jarry, 97122 Baie Mahault</i>	EUR	18 727	62 045	100,00%	8 263
• Crédit Moderne Océan Indien <i>22 rue Pierre Aubert BP 58, 97490 Saint Denis</i>	EUR	4 576	42 070	97,81%	12 439
• Domofinance <i>1 boulevard Haussmann, 75009 Paris</i>	EUR	53 000	8 527	55,00%	8 576
• Effico <i>186, avenue de Grammont, 37000 Tours</i>	EUR	1 665	5 659	99,96%	342
• Facet <i>20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois Perret</i>	EUR	10 064	87 030	100,00%	66 314
• Fidem <i>1 boulevard Haussmann, 75009 Paris</i>	EUR	21 760	45 140	51,00%	17 301
• Gestimur <i>1 boulevard Haussmann, 75009 Paris</i>	EUR	6 900	412	99,85%	522
• Leval 3 (*) <i>1 boulevard Haussmann, 75009 Paris</i>	EUR	13 350	468	99,90%	424
• Loisirs Finance <i>20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois Perret</i>	EUR	10 000	14 365	51,00%	3 686
• Projéo <i>20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois Perret</i>	EUR	11 301	(1 444)	51,00%	302
• Sofracem (*) <i>20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois Perret</i>	EUR	12 527	439	99,99%	439
• Banco Cetelem Argentina – Argentine <i>Av. del Libertador , 767 2° piso 1638 Vincente Lopez Prov Buenos Aires</i>	ARS	39 600	(14 638)	95,00%	17 815
• Banco Cetelem – Espagne <i>Calle Rétama 3 Torre Ejesur, 28004 Madrid</i>	EUR	60 902	199 619	100,00%	(17 598)
• Banco Cetelem – Portugal <i>Edificio Green Park, 43 12° ave dos combatentes Apartado 14011 1000 Lisboa</i>	EUR	45 662	73 069	100,00%	26 057

En milliers de devises	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en % du capital	Résultats du dernier exercice clos
• Cetelem Algérie 92 chemin Mohamed Gacem – El Mouradia 16209 Alger	DZD	3 500 000	7 853	100,00%	2 042 493
• TEB Tuketici Finansman AS – Turquie 7 D Blok Umraniye 34768 Istanbul	TRY	51 656	(15 375)	80,00%	(5 815)
• Findomestic banca spa – Italie Via Jacopo da Diacceto 48 50123 Firenze	EUR	659 413	547 564	75,00%	88 033
• BNP Paribas PF EAD (ex Jet finance international) – Bulgarie 1 Business Park Str., Building 12B, 3d Floor, Office 305SOFIA, Mladost Region	BGN	280	3 752	100,00%	33 218
• Prestacomer sa de cv – Mexique Newton 293, piso 4, col. chapultepec morales, 11570 MEXICO DF	MXN	203 000	15 333	100,00%	(22 648)
• Cetelem America – Brésil Av Président Wilson, 231 gr2501 20030021 Rio de Janeiro	BRL	1 062 874	640 123	100,00%	48 294
• Cetelem Latin America Holding – Brésil 280, térreo, Alphaville, Barueri Estado de Sao Paulo	BRL	30 001	(113)	100,00%	190
• BNP Paribas PF Pays Bas Herengracht 477, NL – 1017 BS Amsterdam	EUR	16 466	11 543	100,00%	32 828
• Cetelem CR - République Tchèque Karla Engliše 5/3208 150 00 Praha 5	CZK	180 000	987 280	100,00%	385 392
• Cetelem Ifn - Roumanie 155 Calea Victoriei, Tronson 5, block D1, 8th floor, Bucharest	RON	92 283	64 085	74,98%	(7 954)
• Cetelem Maroc 30 avenue des forces Armées Royales Casablanca – Maroc	MAD	126 724	47 286	80,05%	3 839
• Cetelem Servicios Mexique SA de CV Nexton 293 piso4 chapaltepec morales CP 11570 Mexico	MXN	1 807 642	55 286	100,00%	(997 408)
• Crédisson Holding Ltd Lambousas1, 1095 Nicosia Cyprus	EUR	2	404	100,00%	28
• Commerz Finanz GMBH Schwanthalerstrasse 3 80336 München	EUR	9 780	418 414	50,10%	20 258
• Fimestic Expansion – Espagne Calle Rétama 3 Torre Ejesur, 28004 Madrid	EUR	48 080	4 710	100,00%	(11 785)
• Magyar Cetelem bank – Hongrie Csalogany u. 47-49, 1538 Budapest	HUF	3 903 000	8 927 879	100,00%	3 485 360
• Ingatlanhitel Plusz Kft (*) Dunavirag u. 2-6 1138 Budapest	HUF	25 600	188 058	74,55%	(77 640)
• Cetelem BENELUX BV Hoevestein 8 4903 SC OOSTERHOUT – Pays Bas	EUR	42 064	21 827	100,00%	(57 922)

Participations (détentions comprises entre 10% et 50%)

• Axa Banque Financement 137, rue Victor Hugo, 92300 Levallois Perret	EUR	33 855	29 610	35,00%	5 772
• Lafayette Services – LaSer 66 rue des Archives, 75003 Paris	EUR	142 056	772 506	50,00%	(8 704)

En milliers de devises	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en % du capital	Résultats du dernier exercice clos
• Natixis Financement 5, rue Masseran, 75007 Paris	EUR	60 793	6 314	33,00%	17 261
• Banco de Servicios Financieros (*) Cuyo 3367 1636 Martinez Provincia de Buenos Aires- Argentina	ARS	42 381	8 984	39,92%	14 010
• Société des Paiements PASS 1 place Copernic, 91051 Evry	EUR	99 971	321 337	39,17%	68 815
• Servicios Financieros Carrefour Espagn 138 4 Doctor Esquerdo, 28007 Madrid	EUR	18 567	104 515	37,28%	34 259
• Sundaram Home Finance LTD Inde 46, Whites road 600014 Chennai – Inde	INR	801 523	1 261 528	49,90%	352 635
• Union de Credits Inmobiliarios – Espagne c/Retama 3- Torre Ejesur 28045 Madrid Espagne	EUR	98 019	277 908	40,00%	19 347

(*) Données au 31/12/2009

Liste des sociétés dont BNP Paribas PERSONAL FINANCE est associé indéfiniment responsable

Sociétés en nom collectif

• Cetelem Expansion	20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret
• Cofiparc	1, boulevard Haussmann, 75009 Paris
• Gestimur	1, boulevard Haussmann, 75009 Paris
• Corelim	1, boulevard Haussmann, 75009 Paris
• Echat 9	1, boulevard Haussmann, 75009 Paris
• Soservi	1, boulevard Haussmann, 75009 Paris

Groupements d'intérêt économique

• Neuilly Contentieux	20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret
• GEP CB	1, boulevard Haussmann, 75009 Paris
• GAM CB	1, boulevard Haussmann, 75009 Paris
• Alliantique	20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret
• Aurore	20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret
• GIE Carte Bancaire	31, rue de Berri, 75008 Paris

Renseignements globaux concernant toutes les filiales et participations

	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales françaises	1 221 177	1 211 210	70 848	2 059	81 487
Filiales étrangères	3 113 979	2 821 478	137 275	1 855	43 647
Participations françaises	438 420	438 419	13 716	115	18 104
Participations étrangères	137 774	132 516	82 532	0	9 001

H) INFORMATION SUR LE RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion est tenu à la disposition des actionnaires à l'adresse du siège administratif 20, avenue Georges Pompidou, 92 300 Levallois-Perret.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Aux Actionnaires
BNP Paribas Personal Finance
1, boulevard Haussmann
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de BNP Paribas Personal Finance, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables lié à l'application du règlement n° 2009-03 du Comité de la réglementation comptable relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

Provisionnement des risques de crédit

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 1.c, 1.f, et 2.c de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

Valorisation des titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation et autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité (notes 1.e et 2.e de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes de portefeuille.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1.j et 2.m de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 08 avril 2011

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Mazars

Sylvie BOURGUIGNON

Guillaume POTEL

Anne VEAUTE

ATTESTATION DU RESPONSABLE
DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Dûment habilité par délégation de M. Thierry LABORDE, Directeur Général de BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, en date du 8 septembre 2008, complétée en date du 20 avril 2009, j'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Fait à Levallois

Le 8 avril 2011

Vincent BERNARD

Directeur Financier